
Conseil permanent de la jeunesse

JEUNES ET SOCIÉTÉ

Propos sur la pauvreté, l'emploi, le féminisme,
les communautés culturelles, les autochtones et
la culture et les valeurs des jeunes au Québec.

Collection Propos
1991

Collection « Propos »

La collection « Propos » des publications du Conseil permanent de la jeunesse se veut une tribune ouverte à l'expression des points de vue de la jeunesse sur des enjeux importants de la société québécoise.

Les textes publiés dans cette collection ne représentent pas les positions officielles du Conseil permanent de la jeunesse n'engagent que les personnes qui ont participé à leur rédaction.

La reproduction est autorisée à la condition d'en indiquer l'auteur et la source.

Projet Jeunes et société

Idée originale : Brigitte Lepage, présidente du Conseil permanent de la jeunesse 1988-1991

Coordination : Guy Gagnon, vice-président du Conseil permanent de la jeunesse 1989-1991
Alain Perreault, président du Conseil permanent de la jeunesse 1991-1993

Communication : Richard Foy, agent d'information

Supervision et rédaction :	Comité	Responsable	Rédacteur et rédactrice
	Pauvreté	Luc Provost	Pierre Croteau
	Emploi	Hélène Gagné	Jean Baillargeon
	Féminisme	Marie-Andrée Bertrand	Caroline Guy
	Communautés culturelles	Antonietta Melchiorre	Marianne Jacquet
	Autochtones	Sylvain Tanguay	André Hammond
	Culture et valeurs des jeunes	Joël Marier	Pascale Bréniel

Cette édition a été produite par le
Conseil permanent de la jeunesse
580, Grande-Allée Est
4^e étage, bureau 440
Québec (Québec)
G1R 2K2

Papier recyclé 

Gouvernement du Québec
Dépôt légal - 2^e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-22079-X

Table des matières

	Page
Avant-propos	1
Propos sur la pauvreté :	3
Face à la pauvreté : autonomie, participation, solidarité La pauvreté au Québec en 1991, vue par des jeunes	
Propos sur l'emploi :	15
Deux Québec dans un : le travail ou l'emploi	
Propos sur le féminisme :	37
Le féminisme nouveau : un humanisme	
Propos sur les communautés culturelles :	47
Les jeunes des communautés culturelles et leur participation à la société québécoise	
Propos sur les autochtones :	59
Vers la croisée des chemins	
Propos sur la culture et les valeurs :	69
Point de vue sur la culture et les valeurs des jeunes	

Avant-propos

Aux quatre coins du Québec, des jeunes réfléchissent, s'impliquent et s'organisent pour bâtir aujourd'hui la société de demain. Une cinquantaine d'entre eux ont répondu à l'invitation du Conseil permanent de la jeunesse à prendre part à six groupes de discussion portant sur autant de questions d'importance pour notre société.

Les thèmes de la pauvreté, de l'emploi, du féminisme, des communautés culturelles, des autochtones et de la culture et des valeurs des jeunes ont ainsi été débattus à diverses occasions à l'automne 1990 et au début de 1991. Ensuite, chacun des six comités a rédigé, de façon autonome, autant de textes de réflexion, que nous publions aujourd'hui dans ce recueil.

Ces textes veulent rendre compte de la pensée et de la réflexion de jeunes sur des sujets qui les préoccupent particulièrement. Comme le soulignent les auteurs eux-mêmes, ces textes ne prétendent pas répondre à toutes les interrogations possibles sur les sujets abordés et encore moins représenter le point de vue de l'ensemble des jeunes Québécois et Québécoises. C'est plutôt un appel à la réflexion et au dialogue que veulent transmettre aux jeunes et aux moins jeunes la cinquantaine de personnes impliquées de ce premier projet *Jeunes et société*.

Soulignons également que ce recueil de textes de réflexion lance la collection « Propos » des publications du Conseil. Consacrée à l'expression des points de vue de la jeunesse et à la publication de textes rédigés par des jeunes eux-mêmes sur des enjeux de l'heure, cette collection veut offrir une tribune d'expression libre et ouverte à la jeunesse d'ici. Un moyen de plus mis de l'avant par le Conseil permanent de la jeunesse pour faire connaître le potentiel des jeunes et leur désir de contribuer à l'avancement de la société québécoise.

C'est pourquoi je désire, au nom des membres du Conseil permanent de la jeunesse, remercier Madame Brigitte Lepage, première présidente du Conseil, pour sa contribution à la réalisation du projet *Jeunes et société* et souligner, de façon particulière, la contribution bénévole des jeunes qui se sont impliqués dans la réalisation de ce premier projet.

Bonne lecture !

Alain Perreault

Président
Conseil permanent de la jeunesse
Mai 1991

Jeunes et société

**Face à la pauvreté :
autonomie, participation, solidarité**

La pauvreté au Québec en 1991, vue par des jeunes

Comité sur la pauvreté

Membres du Comité sur la pauvreté

Luc Provost

Responsable du comité

Gestionnaire dans un centre hospitalier de Montréal

Pierre Croteau

Rédacteur du comité

Économiste

Patrick Boie

Régisseur aux services à la jeunesse, Ville de Longueuil

Anne-Marie Claret

Enseignante

Jocelyne Vaillant

Ex-directrice d'un centre de ressources pour itinérants

Christian Brouillard

Enseignant

Crédits

Monsieur Luc Provost a présidé à la formation et aux réunions du comité sur la pauvreté, entre novembre 1990 et janvier 1991. Ont également contribué à l'élaboration du chapitre qui suit, mesdames Anne-Marie Claret et Jocelyne Vaillant, ainsi que messieurs Patrick Boie et Christian Brouillard.

Les membres du comité sur la pauvreté tiennent à remercier cordialement monsieur Pierre Croteau, leur secrétaire et rédacteur, dont le travail minutieux et la rigueur ont aidé le groupe à cheminer dans sa réflexion et à fondre en un ensemble cohérent les divers points de vue exprimés.

Table des matières

	Page
Introduction	7
Première partie : État sommaire de la situation	8
Des revenus d'emploi en déclin	8
Des pauvres : combien ? qui ? où ?	8
Pauvres... et mal pris	9
Notes sur les sources et les définitions	8
Deuxième partie : Diverses dimensions du problème	9
La trappe du chômage	9
La trappe de la précarité	9
Gaspillage humain	10
Défis collectifs	10
Autonomie et solidarité	11
Troisième partie : Que faire contre la pauvreté ? (pistes d'action)	11
Éduquer, scolariser	11
Aider les familles	11
Assurer le plein-emploi	12
Favoriser la participation	12
Mieux répartir les revenus et les charges	12
Assurer un revenu minimum d'insertion	13
Enrichir le débat, susciter l'engagement	13
Conclusion	
Un pays de gens autonomes et solidaires	13

Introduction

À l'heure même où le Québec s'interroge très sérieusement sur son avenir politique et constitutionnel, et songe, avec plus d'assurance que jamais, à s'appropriier les moyens de se gouverner lui-même, des centaines de milliers de nos compatriotes vivent avec un sérieux manque d'emprise sur leur vie, d'où un pénible sentiment d'exclusion.

Manque de moyens matériels et d'autonomie pour maîtriser sa vie, voilà une façon de parler simplement de ce grave problème qui affecte notre société : la pauvreté.

Or, la pauvreté existait chez nous avant même que l'économie du Québec et du Canada n'ait été précipitée prématurément il y a quelques mois dans la récession, par suite de la peur obsessionnelle de l'inflation qui règne chez les décideurs de la politique monétaire canadienne.

En effet, même les années de prospérité qui ont précédé l'actuelle récession n'ont pas été des années de vaches grasses pour tout le monde, bien au contraire.

Les jeunes, en particulier, sont très affectés par la pauvreté. Mais le problème est celui de la société dans son ensemble, et c'est sous cet angle que le comité sur la pauvreté a décidé de l'aborder.

Chose sûre, les coups d'éclat et réussites du monde des affaires québécois ne pourront pas éternellement tenir lieu de succès collectif (voire d'opium du peuple !). Le Québec ne pourra assurer chez lui la paix sociale, ni même surtout son existence comme société distincte, sans désormais faire des progrès sensibles dans la lutte à la pauvreté.

Pourtant, la pauvreté, loin d'être une fatalité, pourrait être combattue. Avec succès, et au bénéfice non seulement des pauvres, mais de toute la collectivité. En remettant en question nos valeurs dominantes, en se donnant un projet de société.

Dès lors, il peut sembler très pertinent de lier à la question « Où va le Québec ? », à laquelle veulent répondre de larges secteurs de la population, une autre question d'égale importance : « Avec qui ? ».

Pour nous qui sommes des jeunes de ce pays, il a paru nécessaire de se pencher sérieusement sur la réponse.

Le présent document n'a pas l'ambition de représenter les points de vue des regroupements d'assistés sociaux, des mouvements de jeunes, ou de tous ces groupes qui secourent les plus démunis ou luttent pour enrayer la pauvreté. Mais on pourra trouver de leur écho dans les prochaines pages.

Nous espérons que notre démarche aidera à sensibiliser le Québec tout entier à l'importance du sujet, et incitera les décideurs politiques, économiques et sociaux à prendre les virages qui s'imposent, en engageant le plus grand nombre d'acteurs sociaux possible.

Le comité s'est donc fixé pour mission d'alimenter d'une contribution originale et pragmatique la réflexion publique sur la pauvreté. Il l'a fait en rappelant premièrement quelques faits, en examinant ensuite certaines des causes et des conséquences du problème, en indiquant troisièmement où la société québécoise devrait agir sans plus tarder, avant de conclure sur les changements profonds, notamment de valeurs, dont la société québécoise a besoin pour triompher de la pauvreté.

Première partie : État sommaire de la situation

Aurions-nous peur, individuellement et collectivement, de voir la pauvreté, cette face honteuse d'un pays riche comme le nôtre ? Aurions-nous peur d'entendre ces cris de détresse étouffés par le ronron de l'expansion économique ?

Au fil des dernières années, en effet, malgré sept ans et demi d'une remarquable croissance économique, la pauvreté n'a pas cessé de frapper durement la société québécoise. Divers phénomènes illustrent ou expliquent l'ampleur du problème, et il convient de s'attarder un moment à quelques uns d'entre eux.

Des revenus d'emploi en déclin

Le taux de chômage est toujours resté, beau temps, mauvais temps, plus élevé au Québec que dans la plupart des pays occidentaux. Et cela depuis au moins vingt-cinq ans.

Par ailleurs, le pouvoir d'achat du salaire moyen a sensiblement chuté depuis dix ans¹ au Québec, et les deux dernières décennies ont vu la classe moyenne diminuer graduellement mais sûrement son importance relative dans l'échelle des revenus d'emploi.²

Avec des emplois plus souvent qu'auparavant précaires et mal payés, une aide sociale de moins en moins généreuse, et une fiscalité de moins en moins redistributive, et plus favorable aux revenus du capital qu'aux revenus du travail, l'inégalité des revenus ne pouvait qu'augmenter.

Aussi ne s'étonne-t-on pas que plus de 37 % des revenus après impôt continuent d'aller dans les poches du 20 % le plus favorisé de la population, pendant que le 20 % le plus pauvre se partage environ 7 % des revenus disponibles.²

Des pauvres : combien ? qui ? où ?

Avant la récession où patauge présentement l'économie nord-américaine, le Québec comptait déjà plus de 1,2 million de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté³ (dont plus de 315 000 enfants de moins de 18 ans), ce qui représente au total plus du sixième de sa population et près du tiers de tous les pauvres au Canada.

Dans certains quartiers de Montréal, par exemple, les enfants ont faim et n'ont pas de vêtements chauds l'hiver pour aller à l'école.

Au cours des deux dernières décennies, selon ce que révèlent les dernières enquêtes disponibles, la proportion des familles et des personnes seules vivant sous le seuil de la pauvreté n'a que faiblement baissé.⁴ Cependant, les statistiques n'incluent dans le décompte des personnes pauvres que celles ayant une adresse fixe.

On doit principalement les quelques progrès enregistrés depuis vingt ans aux effets du régime de rentes public et des régimes de retraite qui ont permis à davantage de personnes âgées de dépasser, mais souvent de justesse, le seuil de la pauvreté.

En revanche, chez les jeunes, vivant seuls ou dirigeant une famille, la pauvreté a augmenté, et souvent fortement.

Le phénomène de l'itinérance a connu une expansion jamais vue depuis la crise des années 30, et touche des personnes de plus en plus jeunes. Et la mendicité se rencontre maintenant quotidiennement dans toutes nos villes, étant elle aussi, en proportion et en nombre croissants, le fait de jeunes et le fait de femmes.

En 1986, 59 % des jeunes de 15 à 24 ans recensés qui vivaient seuls(es) vivaient sous le seuil de la pauvreté, soit une proportion de pauvres 1,3 fois plus grande que celle affectant les personnes seules en général.

La même année, près de 15 % des familles québécoises étaient pauvres, ce qui est encore beaucoup, même s'il y en avait près de 18 % qui vivaient sous le seuil de la pauvreté en 1975. Cependant, de 1975 à 1986, la proportion des familles dirigées par un jeune de 15 à 24 ans qui étaient touchées par la pauvreté passait elle de 18 % à 28 %.

Dans plusieurs quartiers des villes-centres, de même que dans presque toutes les grandes régions du Québec, du Saguenay jusqu'en Estrie, en passant par le Bas St-Laurent et l'Abitibi, la pauvreté a augmenté au point où plusieurs, dans la foulée du rapport de 1989 du Conseil des affaires sociales, un organisme du gouvernement québécois, parlent maintenant de deux Québec dans un.

Pauvres... et mal pris

Parallèlement aux inégalités de revenu, et ce n'est pas par hasard, on observe de consternantes inégalités dans l'espérance de vie ou dans l'état de santé mentale et physique de la population québécoise, en fonction du revenu, du niveau de scolarité, du quartier de résidence, des antécédents familiaux, etc.

Ainsi donc, le sous-emploi persistant, le plafonnement ou le recul du pouvoir d'achat des petits salaires, notamment du salaire minimum légal, l'éclatement des familles, la précarisation et la détérioration du cadre de vie ont, au cours des dernières années, multiplié les victimes.

À travers tout cela, il apparaît cependant une fois de plus que la pauvreté est un phénomène bien plus complexe qu'un manque de fonds passager. La pauvreté, c'est aussi l'exclusion d'une partie importante de la population des réseaux de pouvoir, des circuits de participation à la vie de la collectivité, exclusion qui fait se perpétuer la misère, et souvent même la dépendance vis-à-vis du secours public, de génération en génération.

Notes sur les sources et les définitions

- 1 D'après le Bureau de la statistique du Québec (1989) dans *Le Québec statistique*, 59^{ème} édition.
- 2 D'après le Conseil économique du Canada (1990) dans *L'emploi au futur : tertiarisation et polarisation*.
- 3 Il s'agit en fait ici du « seuil de faible revenu » de Statistique Canada. Vivre en-dessous de ce seuil, cela signifie dépenser plus qu'un certain pourcentage de son budget pour les besoins de base en nourriture, vêtements et logement. Par exemple, Statistique Canada a fixé en 1988 ce pourcentage à 58,5 % des dépenses d'un ménage. De sorte qu'une famille de quatre personnes habitant l'agglomération de Québec ou celle de Montréal sera pauvre si elle ne gagne pas plus de 23 543 dollars, une personne seule habitant Shawinigan sera pauvre si elle ne gagne pas plus de 10 314 \$, etc.
- 4 Encore ici s'agit-il du seuil de faible revenu de Statistique Canada, car en prenant d'autres définitions du seuil de la pauvreté, d'autres organismes constatent une augmentation marquée de la pauvreté entre le milieu des années soixante-dix et 1986. Toutefois, à moins d'indication contraire, les chiffres cités sont tirés des fichiers de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Deuxième partie : Diverses dimensions du problème

Devant une telle situation, on est justifié de se demander ce qui se passe, comment notre société en est arrivé là ? Pour cela, il faut d'abord se rappeler quelques réalités complexes, quelques processus sociaux.

La trappe du chômage

Être exclu du travail, être en manque d'un emploi, par insuffisance des offres d'emplois ou par impréparation aux exigences des postes disponibles, ce n'est pas seulement endurer un manque à gagner. Le travail, celui qu'on fait, et même celui qu'on faisait avant la retraite, demeure pour beaucoup la principale source de valorisation d'eux-mêmes ou d'elles-mêmes.

Être dépendant du secours public tout en se sachant capable de travailler entraîne donc souvent une baisse de l'estime de soi, une montée de la frustration, de l'angoisse ou du désabusement. À la fin, ces états d'âme peuvent notamment conduire chez le médecin puis à l'hôpital, d'autres fois à la délinquance et jusqu'en prison, ou souvent même à des décès prématurés, mais finissent de toute manière par coûter très cher à notre société, financièrement ou humainement.

Ainsi, lorsqu'une personne est démunie, elle cherche des solutions et, à défaut d'en trouver une, des moyens rapides d'évasion. Elle risque donc plus que d'autres personnes de glisser dans la dépendance vis-à-vis de l'alcool ou des autres drogues. Et cela parfois d'autant plus tôt dans sa vie qu'elle prend tôt conscience de son impuissance à changer sa condition.

À tout le moins, les désordres moraux ou physiques dont on vient de parler ont évidemment à leur tour un impact négatif sur la volonté de chercher un emploi ou sur la capacité personnelle de travailler.

La trappe de la précarité

Hélas cependant, même avec un emploi, les conditions de vie d'une portion croissante de la population, en particulier de jeunes, sont devenues plus précaires et rarement propices à l'épanouissement personnel. Ainsi, quand on

examine le marché du travail, on voit que certaines personnes n'y trouvent pas leur place, ou peinent à y gagner leur subsistance. Souvent, ce sont les personnes les moins bien formées, les moins expérimentées, mais aussi parfois, tout simplement les dernières rentrées et les moins protégées. Même en se perfectionnant et en recherchant activement un emploi stable et rémunérateur, il arrive qu'elles doivent quand même attendre après du travail ou qu'elles soient embauchées avec un statut d'employé à temps partiel, de pigiste, de contractuel, d'occasionnel, de rémunéré. Néanmoins, dans la majorité des cas, c'est leur formation déficiente ou incomplète qui bloque leur accès à des emplois payants ou à un emploi tout court.

D'une manière ou d'une autre, ces personnes, souvent des jeunes ou des femmes, seront les premières personnes licenciées si les affaires tournent mal. Et cet événement risque justement de survenir alors même qu'elles n'ont pas beaucoup d'économies, ou que leurs enfants sont encore loin d'être autonomes.

En fait, ce n'est pas seulement la stabilité, même relative, des emplois, mais aussi la tranquillité matérielle, la salubrité de l'habitat urbain, la sécurité affective et culturelle, bref, une certaine douceur de vivre qui est moins facilement accessible ou disponible que jadis. Et tout cela dans une société qui produit sans cesse davantage de richesses et des rêves préfabriqués. De rêves qui deviennent vite des cauchemars.

Dans pareilles conditions, faut-il s'étonner que tant de personnes vivent dans l'isolement ? que la fécondité demeure extrêmement basse ? ou que le nombre total des suicides au Québec dépasse celui pourtant élevé des victimes d'accidents de la route, nous privant d'à peu près trois personnes chaque jour ?

Gaspillage humain

En fin de compte, pour nous, le gaspillage des ressources humaines qu'on observe sur le marché du travail répond à la même logique que celle qui préside au gaspillage des ressources naturelles. Tout cela nous apparaît comme le produit inévitable d'un système social où règnent le chacun-pour-soi, les sacro-saintes lois du marché, ainsi qu'une vue étroite et myope du développement.

Plus précisément, les problèmes du chômage et de la pauvreté sont en bonne partie le lot d'une société où, malgré les prodigieux efforts de rattrapage consentis depuis la Révolution tranquille, l'éducation et l'instruction, tout

comme l'apprentissage de la coopération, demeurent négligées ou peu prisées. Une société où l'on voudrait que chacun et chacune soient le seul et unique responsable de ses succès ou de ses échecs, et surtout sans jamais s'occuper des affaires de tout le monde (les affaires politiques !). Une société où il est de coutume chez ses plus hauts responsables financiers de présenter les investissements publics dans la formation générale et professionnelle de nos ressources humaines comme des « dépenses d'épicerie », c'est à dire des dépenses sans rendement futur.

Défis collectifs

La famille, les amitiés, le milieu de vie, l'école et, désormais, les médias de masse concourent à la socialisation et à la formation des personnes.

L'école, dont on espère toujours énormément, et où les enfants et les adolescents passent pourtant déjà nombre d'heures, a certes encore besoin d'un nouveau souffle. Le défi reste évidemment de s'assurer d'une formation générale chez tous les enfants et les adolescents, alors même que mille choses plus immédiatement attrayantes que l'école les sollicitent, alors même qu'ils et elles sont en nombre croissant à épuiser leurs forces, plusieurs heures par semaine, de plus en plus tôt dans leur vie, dans de petits boulots sans avenir, au détriment de leurs études. On ne peut pas demander à l'école à elle seule d'éduquer les enfants et les adolescents, ou plus encore, de réussir cela en faisant comme si le milieu d'origine n'avait pas d'influence sur la réussite scolaire.

La famille, sur les bienfaits de laquelle on entend nombre de professions de foi, mais que la frénésie et le stress de la vie moderne mettent à rude épreuve, peut-elle remplir la mission éducatrice qui a été traditionnellement la sienne sans recevoir un peu plus de soutien matériel et psychologique de la part des milieux de travail et des pouvoirs publics ?

À défaut de politiques adéquates d'aide aux familles, les jeunes qui grandissent aujourd'hui sur le qui-vive dans un milieu de vie précaire, risquent de considérer leur état de pauvreté, si ce n'est leur possible dépendance, comme un état naturel, jusqu'à risquer de le perpétuer dans leur future vie de parents, à supposer bien sûr qu'ils veuillent être parents.

À défaut de milieux de vie familial et scolaire propices au développement personnel, à défaut d'une solide instruction de base, d'une formation professionnelle adéquate, et d'une

orientation des politiques économiques vers l'objectif du plein-emploi, l'État-providence se verra toujours, comme maintenant, débordé par l'ampleur et la portée des problèmes sociaux. Tout simplement parce que cet État-providence n'a pas été inventé pour suppléer à jamais à toute nécessité d'imaginer et d'agir collectivement.

Hélas, faisant semblant de confondre les symptômes avec les vrais problèmes, et fréquemment sous prétexte d'alléger les charges fiscales, les gouvernants du Québec, du Canada, et de plusieurs pays occidentaux, s'en sont pris aux programmes de sécurité du revenu, les rendant inutilement sélectifs ou abusivement parcimonieux, et ont coupé dans les services publics, avec pour résultat d'ensemble d'empirer la situation des plus démunis, et de renvoyer les problèmes à plus tard ou à d'autres.

Autonomie et solidarité

Pourtant, le développement économique du Québec ne nous semble pas durablement possible sans développement social.

Et ce développement social apparaît impossible sans changer les valeurs dominantes du je-m'en-foutisme et de la compétition pour celles, anciennes mais trop souvent mises de côté, de la solidarité et de la coopération.

Bientôt, une solidarité se révélera également nécessaire sur le plan international. Ainsi, la mondialisation de l'économie est-elle présentée par ses adeptes comme une potion magique. À l'inverse, la mondialisation qu'on observe génère souvent de sérieux problèmes d'adaptation de la main-d'œuvre, et simultanément la remise en cause des acquis sociaux, parce que le financement de ces derniers finit forcément par se répercuter dans le coût de ce que le pays produit.

Difficulté supplémentaire, les États voient donc se réduire peu à peu leur marge d'autonomie dans la conduite de politiques sociales et économiques originales, alors même que tant d'individus sont plongés dans la précarité ou manquent cruellement de maîtrise de leurs vies.

Mais le défaitisme n'est pas de mise, et toutes les ressources sont loin d'avoir été employées. À commencer par l'imagination des Québécois et Québécoises.

D'évidence, la pauvreté, on ne s'en sortira qu'ensemble. Voyons donc ce qu'on pourrait faire sans tarder.

Troisième partie : Que faire contre la pauvreté ? (pistes d'action)

Éduquer, scolariser

Il nous est d'abord apparu que si la pauvreté était un manque d'emprise sur sa vie, l'éducation serait toujours une priorité, indépendamment de la possibilité pour une personne « sans éducation » d'occuper un emploi.

L'éducation, ce n'est certes pas seulement l'instruction publique, la scolarisation. Mais l'instruction publique a quand même un rôle primordial à jouer dans la prévention de la pauvreté, donnant à chacun et chacune les outils nécessaires pour participer activement au développement de notre société. Ainsi, croyons-nous qu'il faut améliorer la **formation générale de base** de manière à accroître l'autonomie, la débrouillardise, la polyvalence des jeunes diplômés du secondaire, qui sauront ainsi, par exemple, chercher un premier emploi ou un nouvel emploi, faire leur budget, traiter avec les administrations, trouver de l'information, de la formation additionnelle, de l'aide, mieux démêler les réalités complexes de leur monde, etc.

En priorité, cela signifie également qu'il faut accroître les efforts d'**alphabétisation**, rendre cette formation de base plus accessible.

Au-delà, il faut faire de l'école un milieu de vie intéressant pour les adolescents et adolescentes, adapter la pédagogie, apporter une attention plus grande aux enfants issus de milieux défavorisés, faire tout ce qu'il faut afin de **prévenir le décrochage**, en particulier ce décrochage définitif qui constitue un enlèvement prématuré sur les pistes menant à la marginalité, à l'exclusion.

Et toujours dans le but de supprimer des causes majeures de difficultés d'apprentissage et de décrochage, qu'il s'agisse, par exemple, de cas d'enfants mal nourris, d'adolescentes violentées, ou de jeunes issus de milieux familiaux traumatisants, nous croyons qu'il faut en définitive **aider les familles**.

Aider les familles

Aider les familles à s'en sortir, et non pas seulement sortir les enfants des familles. Aider les familles de diverses

manières, et par exemple par des aides financières significatives, par la multiplication des services d'aide ménagère ou des associations de support parental (du genre Grands frères et Grandes sœurs), par le développement de l'entraide communautaire (façon Cuisine collective), par la plus grande disponibilité de secours aux victimes de violence familiale, par des organismes d'éducation populaire (genre ACEF), par la multiplication des garderies de quartier ou en milieu de travail, par le développement des soins à domicile pour les personnes âgées, etc.

Bien entendu, les mesures d'aide aux familles n'auront que peu d'efficacité si on ne s'assure pas d'une véritable concertation des intervenants institutionnels et communautaires dans la définition d'une politique d'ensemble du développement social.

Assurer le plein-emploi

Mais il ne suffit certes pas que toutes les personnes sous-scolarisées du Québec s'instruisent pour se sortir de l'impuissance. Il est clair en effet qu'on ne saurait envisager de sortir définitivement une personne de la pauvreté et de la dépendance si elle ne peut trouver un emploi. De même, on ne pourra pas remédier au problème de la pauvreté au Québec sans s'attaquer au plus tôt au sous-emploi massif de son potentiel humain.

Dans cette optique, nous croyons que le Québec doit se donner une stratégie économique de **plein-emploi**.

Cette stratégie intégrerait notamment une politique de **formation professionnelle** permettant la meilleure adéquation de la formation avec les besoins du marché du travail, et le recentrage sur un véritable apprentissage en milieu de travail. Le tout améliorerait, en disponibilité et en qualité, l'offre de travail dans les différentes régions. Cet effort de formation aiderait au passage à prévenir non seulement le chômage, mais aussi les pénuries récurrentes de main-d'œuvre spécialisée et les flambées salariales qui s'en suivent.

Il faut par ailleurs multiplier les plans d'**adaptation**, ou de recyclage de la main-d'œuvre des secteurs économiques en déclin ou en reconversion. Ont aussi leur place dans une stratégie de plein-emploi l'ensemble des **mesures actives de gestion de l'emploi** permettant de maintenir, en période de ralentissement économique, la demande de travail (l'offre d'emplois), soit du côté des entreprises privées, soit dans le secteur communautaire et associatif, ou bien par des embauches temporaires dans les services publics.

En parallèle, nous estimons également nécessaire la généralisation à d'autres clientèles que celles de l'aide sociale des **programmes d'insertion** sur le marché du travail, l'application universelle des normes minimales du travail, et l'accroissement parmi les fonds consacrés à l'embauche des jeunes de la part destinée aux emplois communautaires.

Il nous apparaît en outre évident que le plein-emploi sera impossible sans une politique budgétaire favorisant la **stabilisation** du niveau général d'activité économique, et permettant le **développement régional**, de même que sans une politique monétaire visant la stabilisation et le **maintien à bas niveau du taux d'intérêt**.

Ici encore, le dirigisme ou le chacun-pour-soi n'est pas de mise. À la nécessaire concertation des intervenants sociaux dans la définition et l'application de politiques sociales efficaces correspond un indispensable partenariat des acteurs économiques dans l'élaboration et la gestion d'une stratégie de plein-emploi. Nous croyons que la réussite d'une stratégie de plein-emploi repose sur un **partenariat**, aussi bien à l'échelle de l'entreprise, de la région ou de la branche d'activité, que du Québec en entier.

Favoriser la participation

Une des dimensions de la pauvreté, c'est l'exclusion des réseaux de participation à la vie collective. Or, comme la syndicalisation a permis aux travailleurs et travailleuses, d'une part d'élever leur niveau de vie et donc souvent de sortir de la pauvreté, et d'autre part de participer aux décisions qui les concernent dans et en dehors de l'entreprise, nous pensons que les groupes communautaires pourraient être appelés à jouer un rôle similaire, si l'État les reconnaît comme un interlocuteur légitime, les finance adéquatement, facilite leur développement.

Encourager le **secteur communautaire**, reconnaître ses approches, et faciliter la **syndicalisation** nous paraissent donc comme d'excellents moyens de permettre aux gens de mieux prendre en charge leurs propres conditions de vie, de participer au pouvoir (au lieu d'en être exclus).

Mieux distribuer les revenus et répartir les charges

Nous croyons qu'il faut rendre la **fiscalité plus distributive**, notamment en restaurant la progressivité de l'impôt sur le revenu par la suppression de nombreux abris fiscaux, en augmentant l'impôt sur le revenu des corporations, et

en diminuant la part actuellement croissante des différentes taxes sur la consommation dans le financement de l'État.

Du côté des dépenses de l'État, nous estimons qu'il faut notamment **maintenir la gratuité** universelle des soins de santé et des services sociaux. Par contre, l'universalité des programmes sociaux ne doit pas empêcher les régions de mettre, en matière de santé, la priorité sur certains services plutôt que d'autres.

Par ailleurs, histoire de ne pas prolonger indûment leur endettement ruineux, il serait temps de verser sous forme de bourses d'études plutôt que de prêts l'aide financière destinée aux étudiants et étudiantes. Mais surtout, nous pensons que le régime d'assistance financière aux études devrait rendre les étudiants et étudiantes à temps plein indépendants de leurs parents.

Assurer un revenu minimum d'insertion

Ces dernières années, sous prétexte de renforcer l'incitation au travail, le gouvernement a fait des économies sur le dos des pauvres. Comme l'aide sociale constitue l'ultime secours, il convient sans doute maintenant d'en relever les allocations de base.

En gros, les programmes de sécurité du revenu devraient contribuer à créer des emplois, l'entrée ou le retour sur le marché du travail, et opter pour des moyens incitatifs plutôt que coercitifs.

Enrichir le débat, susciter l'engagement

Toutes les pistes d'action jusqu'ici suggérées, et beaucoup d'autres que nous n'avons pas explorées, pourraient être examinées et discutées en détail lors d'un forum québécois contre la pauvreté réunissant les divers acteurs socio-économiques. Le dégagement des lignes directrices d'une action concertée pour combattre la pauvreté pourrait à tout le moins prévenir l'absence trop souvent constatée de coordination des politiques gouvernementales. En outre, le mur du défaitisme serait durablement ébréché.

Nous estimons donc utile que soit organisé, sur le modèle du Forum pour l'emploi, un **Forum contre la pauvreté**.

Conclusion

Un pays de gens autonomes et solidaires

Les jeunes du Québec ne demandent pas la lune, mais espèrent un bon emploi, un foyer, un peu de stabilité, un environnement sain, une certaine douceur de vivre. À l'heure actuelle cependant, loin de trouver leur compte, on les sait touchés, plus souvent qu'à leur tour, par la précarité, le chômage, la dépendance, la pauvreté, bref, une sordide exclusion sociale.

Notre société prône des valeurs d'efficacité et de rentabilité, souvent au détriment de la dignité, de la créativité et de la solidarité. Ce faisant, elle a négligé ce qui, avec la nature, est la seule véritable source de la richesse passée et à venir de ce pays : ses hommes, ses femmes et ses enfants.

Suivant la piste du rapport Brundtland, qui préconisait, par la notion de développement durable, d'harmoniser développement et environnement, afin de tenir compte de l'épuisement des ressources de la planète, le Québec doit lui aussi miser sur un développement durable, qui mariera développement, respect de la nature et équité sociale.

Enrayer la pauvreté, cela ne se fera pas en un jour, alors il faut se mettre à l'ouvrage tout de suite, sans oublier d'agir de concert les uns avec les autres, pour maximiser nos chances de succès. Sur ce terrain, comme sur bien d'autres, c'est souvent le premier pas qui coûte.

En guise de premier pas, puisqu'il faut d'abord amener toutes les forces du Québec à s'engager, combler le manque d'imagination, favoriser la meilleure coordination et la réforme des politiques, et surtout parce que la disparition de la pauvreté profiterait à tous les groupes, à tous les secteurs de notre société, il nous paraît opportun de tenir au plus tôt un grand forum contre la pauvreté. Non pas un colloque pour la redéfinir, pas une conférence pour étudier le problème ad nauseam, mais un forum pour décider ensemble d'actions urgentes et en profondeur.

Et nous constaterons à nouveau que l'union fait la force.

Jeunes et société

**Deux Québec dans un :
le travail ou l'emploi**

Comité sur l'emploi

Membres du Comité sur l'emploi

Hélène Gagné

Ex-membre du Conseil permanent de la jeunesse
Responsable du comité
Directrice de Contact-Jeunesse Sainte-Foy

Jean Baillargeon

Président, D.S.O. Concept inc.
Rédacteur du comité

Luc Bois

Animateur
Intégration Jeunesse du Québec

André Boisclair

Député de Gouin
Assemblée Nationale du Québec

Dominique Carré

Présidente
Association des GSJE du Québec

Benoît Fradet

Député de Vimont
Assemblée Nationale du Québec

Sylvie Gagné

Ex-directrice
Carrefour étudiant de services à la communauté
Université Laval

Sylvie Gonthier

Directrice
Association des PME du Centre
du Québec

François G. Houle

Rédacteur en chef de
Entrepreneurship Jeunesse

Pascale Scalabrini

Directrice
Centre GRH inc.

Lorraine Séguin

Commission de formation
professionnelle - Région de Québec

Brigitte Thériault

Directrice
Option travail Sainte-Foy

Table des matières

	Page
Avant-propos	19
Introduction	20
Première perspective : Proposition d'une nouvelle approche face à l'emploi	21
Distinction entre le concept d'emploi et celui de travail	21
L'importance de l'environnement structurel dans la définition de l'emploi et de l'environnement conjoncturel dans la définition du travail	22
Deuxième perspective : Identification des environnements propices au développement du marché du travail et du marché de l'emploi	24
L'environnement du marché du « travail » : le règne du « chômage »	25
L'environnement du marché de « l'emploi » : le règne du corporatisme	25
L'importance de l'environnement structurel : l'isolement de l'individu-roi	25
Troisième perspective : Diverses conceptions du travail ou de l'emploi issues du « chômage »	26
« Le travail » dévalorisant issu d'un environnement humainement très compétitif	26
« L'emploi » modèle dans un environnement idéaliste	26
L'auto-création d'emploi dans un environnement stimulant mais insécurisant	26
Quatrième perspective : La responsabilisation des acteurs dans leurs environnements respectifs	27
Une meilleure préparation afin d'éviter le « chômage » et accéder à l'emploi	27
Une meilleure protection pour éviter le « travail » conjoncturel chronique	28
L'absence de cadre législatif et de contrat social reconnaissant la culture du travail et de l'emploi	29
Conclusion	31
Liste des recommandations	32
Annexe : Tableaux statistiques sur la jeunesse	33

Avant-propos

Afin de situer la démarche de notre comité, nous tenons à préciser dès maintenant les choix ayant éclairé l'orientation qui est proposée dans le présent rapport.

Nous ne tenions pas à faire un rapport-catalogue de tout ce qui s'est dit, écrit et revendiqué dans le domaine de l'emploi particulièrement au cours des dernières années. La documentation à ce sujet est très abondante et les solutions proposées sont trop souvent limitées aux conventions établies.

Notre démarche se voulait avant tout prospective, et ce, en réfléchissant aux causes profondes qui déqualifient systématiquement les jeunes dans leur recherche d'emploi.

Nous croyons qu'il convient de proposer de nouvelles avenues et définitions pour mieux connaître à la fois les acteurs et intérêts en présence mais aussi les responsabilités qu'ils doivent assumer afin de rendre accessible l'emploi sans fausse prétention et sans générosité excessive.

Nous sommes convaincus qu'il faille sortir les jeunes de l'approche misérabiliste ou du statut de victime attentiste du marché du travail. C'est pourquoi nous ne répéterons pas les sempiternelles « listes d'épicerie » de revendications concernant « le plein emploi ».

Le Conseil permanent de la Jeunesse a déjà manifesté un préjugé favorable au plein emploi. Loin de dénigrer ce concept, nous croyons opportun de dépasser le cadre des vœux pieux et d'attendre qu'une conjoncture économique et sociale idéale en favorise la réalisation. En effet, le plein emploi se définit comme suit : Une société où il y a *suffisamment d'emplois pour tous ceux qui veulent travailler ; c.-à.-d. lorsque les conditions économiques permettent aux personnes aptes au travail de se trouver un emploi correctement rémunéré, correspondant raisonnablement à leurs champs de compétences et à leurs préférences offrant des conditions de travail acceptables et étant situé à proximité relative de leur lieu de résidence.* On atteint le plein emploi quand 96 à 97 % des personnes qui sont actives sur le marché du « travail » ont un « emploi ». Avec un taux de chômage d'environ 15 % chez les jeunes de moins de 30 ans et de 10 % pour l'ensemble du Québec en 1990, on est encore loin du 3,5 % de chômage involontaire correspondant au plein emploi.

Pour les 15-24 ans, le taux de chômage atteignait 21,2 % en février 1991. (Voir tableau 1)

Est-il utopique de penser l'atteindre un jour ? En tout cas, on peut toujours espérer ou rêver mais le Québec ne l'a jamais atteint depuis les trois dernières décennies. En 1960, le taux de chômage se situait à 9,1 % pour redescendre à 5,6 % en 1968, 8,7 % en 1976 pour se stabiliser autour de 10 % à partir des années 80. Depuis la dernière crise économique (82-83), le Québec a connu la plus forte croissance économique au Canada et dans la plupart des pays de l'OCDE.

Pourquoi en sommes-nous encore à un chômage aussi élevé et ce, particulièrement chez les jeunes ? *Notre rapport visera à démontrer les anachronismes structurels du marché du travail au Québec. La déresponsabilisation des acteurs socio-économiques et l'immobilisme du marché de l'emploi nous ont amené à croire que même en créant plus de richesse, celle-ci demeure, bon an mal an, mal répartie et préjudiciable à certaines catégories de travailleurs particulièrement les jeunes. C'est pourquoi nous proposons un virage majeur de l'analyse de la problématique de l'emploi afin de susciter un débat constructif mais combien urgent pour la jeunesse québécoise.*

Nous devons avoir le courage de proposer une approche à long terme qui dépasse le traditionnel « mur des lamentations » à propos des injustices que subissent les jeunes et esquisser un virage amenant à la fois de profondes remises en question éthiques et structurelles de l'organisation de « l'emploi » au Québec.

Nous proposons donc au lecteur une vision innovatrice de « l'emploi », sachant très bien que cela provoquera des réactions et des remises en question profondes tant au niveau des concepts que des traditions, lois et règlements régissant le marché du « travail ». Il faut lire ce rapport avec un esprit d'ouverture aux changements, que nous croyons devenus nécessaires, dans un contexte où les jeunes doivent obligatoirement avoir l'heure juste sur ce qui les attend dans leurs futures recherches « d'emploi ».

Introduction

L'ensemble des témoignages recueillis lors des audiences publiques tenues par le Conseil permanent de la Jeunesse du 27 mars au 18 mai 1989 auprès de 500 personnes a permis de tracer de grandes priorités dont les axes se reflètent dans les titres des quatre premiers chapitres :

Chapitre I	L'emploi d'abord et avant tout
Chapitre II	Emplois précaires : avenir précaire ?
Chapitre III	Intégrer le marché du travail : de vraies portes S.V.P.
Chapitre IV	Entre l'école et le marché du travail un vide à combler.

Avant même d'avoir pris connaissance de ce rapport, le comité emploi en est venu aux mêmes constats et déductions lors de sa première rencontre. Afin d'éviter les répétitions inutiles, notre rapport cherchera davantage à *catégoriser et à conceptualiser* les grandes tendances de la jeunesse québécoise face à la problématique de l'emploi. Ceci afin d'identifier les causes profondes du problème de l'accès à l'emploi pour les jeunes. Nous pourrions ainsi envisager des solutions non seulement à court terme mais aussi et surtout à moyen et à long termes. C'est pourquoi, nous proposons dans notre rapport des perspectives d'analyse du phénomène du marché de « l'emploi ».

Notre démarche s'inscrit donc dans la continuité du rapport des audiences publiques sur la jeunesse intitulé *Les couleurs de la jeunesse... noir sur blanc*. Quant à nous, nos couleurs s'orientent sur le phénomène du chômage chez les jeunes, une situation conjoncturelle ou structurelle ? Qu'est-ce que le chômage ? C'est le sous-emploi chronique, non seulement en nombre d'emplois disponibles ou de qualité d'emplois offerts, mais aussi en fonction du type d'emplois et des critères d'admissibilité de ces emplois.

Mais, pour comprendre le phénomène du chômage, il est opportun de faire une distinction entre le travail et l'emploi, car nombre de jeunes n'ont pas tous les mêmes attentes ou objectifs selon qu'ils sont à la recherche d'un travail temporaire complémentaire à une autre activité (ex : études) ou à la recherche d'emploi permanent dans le but de faire une carrière en ayant comme objectif la sécurité et la stabilité professionnelle.

Nous proposerons donc dans une première perspective des définitions de l'emploi et du travail ainsi qu'une description de l'environnement qui les encadre.

Dans la deuxième perspective, nous identifierons les environnements propices au développement du marché du travail et du marché de l'emploi. Nous verrons que le marché de l'emploi est beaucoup moins accessible que le marché du travail et ce, parce qu'il existe un environnement structurel défavorable aux jeunes.

Dans une troisième perspective, nous constaterons que le marché du travail est soumis strictement aux règles conjoncturelles de l'offre et de la demande et n'offre à moyen et long termes que peu d'avenir pour les jeunes désireux d'obtenir un emploi, d'où le chômage.

Enfin, dans une quatrième perspective, nous identifions les moyens pour rendre plus souple l'environnement structurel afin de mieux préparer les jeunes au marché de l'emploi et à ne pas se faire trop exploiter dans un marché du travail qui ne leur offre pas beaucoup d'avenir à long terme. Il faudrait repenser complètement l'éthique du travail et de l'emploi afin d'éviter que l'un (travail) ne serve qu'à chômeur les jeunes qui n'ont ou n'auront jamais accès à l'autre (emploi).

Nous constatons qu'il y a deux Québec dans un au niveau de l'emploi. Ceux qui ont accès à un emploi et ceux qui ont accès à du travail ; le fossé s'élargit constamment comme le mentionnait le rapport du Conseil des affaires sociales à propos des régions riches et pauvres.

Première perspective : Proposition d'une nouvelle approche face à l'emploi

Distinction entre le concept emploi et celui du travail

Tout au long des discussions au sein du comité emploi, il était évident que tous et chacun n'avaient pas la même conception du marché du travail. Certains prétendaient que les jeunes recherchaient un emploi, non-définitif car ceux-ci tiennent à acquérir de l'expérience, et sont indécis quant à leur avenir professionnel. D'autres acceptent volontiers un travail temporaire pour combler un besoin circonstanciel (travail saisonnier, ou à temps partiel pendant les études). Il y a donc une nette distinction à faire entre ceux qui recherchent un « travail » pour mieux se connaître ou combler temporairement des besoins financiers et ceux qui sont disponibles à plein temps et qui recherchent un moyen de gagner leur vie à moyen ou long terme. Ceux-là recherchent plus un emploi pour son caractère stable et pour une reconnaissance sociale permanente (en fonction du salaire et des possibilités d'avancement). Il n'est pas présomptueux de prétendre que certains jeunes, selon l'âge et le sexe, n'ont pas les mêmes objectifs et contraintes quant à la recherche d'un travail ou d'un emploi.

Ainsi, sans vouloir tomber dans les clichés, on constate néanmoins des tendances différentes lorsqu'on analyse les statistiques disponibles. (Voir annexe, tableau 4)

Chez la catégorie des jeunes hommes de 15-19 ans, il existe autant de jeunes occupant un travail à plein temps (55 400) qu'à temps partiel (52 000), alors que chez les 20-24 ans et les 25-29 ans l'écart est beaucoup plus sensible entre les « emplois » à temps plein et à temps partiel.

Par ailleurs, chez les jeunes femmes 15 à 19 ans, on constate qu'il y a davantage de temps partiel que de temps plein. Par contre, l'écart augmente nettement en faveur des emplois à plein temps chez les 20-24 ans et 25-29 ans.

En somme, on remarque que l'emploi recherché selon l'âge et le sexe peut davantage ressembler à un travail à temps partiel qu'à un emploi à plein temps.

Il est important d'établir une nette distinction entre les attentes découlant de la recherche d'un travail à temps partiel et souvent temporaire et un *emploi* à plein temps que d'aucuns voudraient permanent surtout lorsque le jeune vieillit et acquiert plus de responsabilités familiales ou sociales. De plus, selon le sexe, il existe encore un fossé entre les jeunes hommes et les jeunes femmes, quant au nombre d'individus travaillant à plein temps vs temps partiel. Est-ce parce que les jeunes hommes arrivent plus tôt sur le marché du travail ? Que les jeunes femmes étudient plus longtemps ? Que les jeunes hommes sont encore davantage « chef de famille » ? (sauf dans le cas des monoparentales, très nombreux chez les jeunes femmes) (Voir annexe, tableau 6) Que les jeunes femmes occupent plus des emplois à temps partiel à cause des obligations familiales ?

Le taux d'abandon au niveau secondaire est beaucoup plus élevé chez les jeunes hommes (20 000) que chez les jeunes femmes (13 400). (Voir annexe, tableau 7)

De plus, les jeunes femmes sont beaucoup plus nombreuses à fréquenter l'université au 1^{er} cycle (118 966) que les jeunes hommes (86 793). L'écart est sensiblement le même que celui qui sépare les jeunes hommes, et jeunes femmes travaillant à temps partiel (32 000). (Voir annexe, tableau 8) Ceci explique donc en partie pourquoi il y a plus de jeunes hommes qui travaillent à plein temps et moins à temps partiel comparativement aux jeunes femmes.

Il est important de distinguer dès le départ qu'il existe des attentes distinctes pour ceux et celles qui veulent « travailler » dans une situation d'attente (études, temps partiel temporaire) et qui ne cherchent pas un emploi, c'est-à-dire une situation de travail plus permanente et plus stable. Il existe donc à notre avis un marché du travail à temps partiel et temporaire (saisonnier, sur appel ou occasionnel) et qui répond avec satisfaction à des attentes précises tant chez les jeunes que les moins jeunes. D'autre part, il existe un marché de l'emploi qui correspond à un besoin chez bon nombre de jeunes qui veulent s'établir, fonder une famille, obtenir une forme de stabilité dans le travail avec espérance de promotion éventuelle. Le problème actuel réside dans le marché de l'emploi qui n'est pas accessible aux jeunes, qui demeurent par conséquent d'éternels jeunes pouvant travailler certes, mais n'ayant jamais d'emploi stable et permanent (pas de statut économique et social).

L'importance de l'environnement structurel dans la définition de l'emploi et de l'environnement conjoncturel dans la définition du travail

Pour bien distinguer l'emploi du travail, il faut bien sûr s'entendre sur une définition mais aussi associer celle-ci au contexte (environnement) qui l'engendre, à savoir, qu'un *emploi* existe pour autant qu'il soit protégé soit par un contrat, soit par une organisation syndicale ou professionnelle ou régi par un « code du travail ou des professions ». Sans cet environnement structurel (légal ou réglementaire), l'emploi serait soumis aux mêmes règles aléatoires que le travail, qui lui, dépend fortement d'une conjoncture économique précise, de l'obtention d'un contrat ou des aléas de la compétitivité engendrée par l'offre et la demande.

Les modèles d'emploi se situent dans le secteur technique ou professionnel spécialisé, dans le secteur industriel, dans le secteur public et para-public et dans le secteur de la construction. Ces deux derniers secteurs ont pour caractéristiques d'être fortement réglementés, syndiqués et se situent dans une position de quasi-monopoles. Par contre, le travail clandestin et le secteur des services (tertiaire) sont les secteurs « modèles » pour le « travail » tel que nous l'entendons.

Voici quelques définitions que nous proposons pour fin de discussion afin de distinguer les formes et les catégories d'emploi et de travail telles qu'elles correspondent aux réalités actuelles du marché du travail et du marché de l'emploi :

Définition de l'emploi :

Occupation principale reconnue socialement, économiquement et professionnellement qui a un caractère régulier ou permanent et qui possède un potentiel de formation ou d'auto-formation.

Le marché de « l'emploi » amène :

Une reconnaissance sociale : c.-a.-d. la reconnaissance d'un statut

- avantages sociaux (congés parentaux, de perfectionnement, etc.)
- accès à la syndicalisation (protégé par le code du travail)
- durée : permanence absolue ou non, continuité, régularité

Une reconnaissance économique : c.-a.-d. la reconnaissance d'un revenu garanti

- bénéfices marginaux, bonis, accès au capital-action
- indemnités de transport, de déplacement, compte de dépense
- temps supplémentaire

Une reconnaissance professionnelle : c.-a.-d. la reconnaissance d'une carrière

- possibilité de promotion, d'avancement
- accès aux décisions, à des responsabilités
- garantie de perfectionnement

Le marché de « l'emploi » se divise en quatre sous-catégories de types d'emplois :

Emplois cadres : employés occupant des fonctions de responsabilité dans une entreprise.

Emplois spécialisés : professionnels ou techniciens de toutes catégories qui travaillent à leur compte ou comme contractuel.

Emplois protégés ou réglementés : (secteurs en situation de monopole) employés du secteur public, para-public ou du secteur de la construction.

Emplois industriels : employés de grandes industries généralement de transformation, fortement syndiqués.

Définition du travail :

Occupation qui a une durée limitée, qui ne cherche pas a priori une reconnaissance sociale et professionnelle, mais plutôt une compensation économique et qui peut avoir un potentiel de formation.

Le marché du « travail » se divise en trois sous-catégories de types de travail :

Le travail désiré :

a) Le travail de dépannage ou d'expérimentation

Occupation amenant un revenu d'une durée temporaire (occasionnel ou saisonnier) dans l'attente d'un choix d'emploi plus permanent ou durant la période d'études.

b) *Le travail d'appoint*

Occupation à temps partiel (16 heures et moins par semaine) amenant un revenu complémentaire à une occupation principale.

c) *Le travail autonome*

Occupation amenant un revenu de source contractuelle, soumis aux lois du marché de l'offre et de la demande.

d) *Le travail clandestin (au noir)*

Occupation officieuse non-réglémentée dont les revenus sont non-déclarés auprès des gouvernements.

Le travail non-désiré : (C'est cette catégorie de travail qui est néfaste pour les jeunes)

a) *Le travail chronique involontaire*

Occupation de dépannage, d'appoint ou autonome d'une durée illimitée à défaut de trouver un emploi.

b) *Le travail misérabiliste* ou l'alternance entre le travail, le chômage et l'aide sociale

Occupation de marginalité et de dépendance fournie par divers programmes gouvernementaux de pré-emploi.

Le travail de motivation ou bénévole :

Occupation qui, exceptionnellement, recherche une reconnaissance sociale plutôt qu'économique et qui s'associe à une cause humanitaire.

Notre classification de l'emploi et du travail ne prétend pas être exhaustive mais tient plutôt à mettre en évidence ce que tout le monde sait déjà : *l'emploi est régi par un environnement structurel tellement développé et restreint qu'il est pratiquement impossible pour les jeunes d'y avoir accès*, sauf dans l'espoir que certains « employés » prennent des pré-retraites et des retraites anticipées. À titre d'exemple, les jeunes de moins de 30 ans ne représentent plus que 6,5 % des effectifs de la fonction publique du Québec en 1990 alors que sur le marché du travail il représente plus de 32 % de la population active. Force nous est de constater que dans le contexte actuel, les structures d'accueil pour le *marché de l'emploi* sont nettement discriminatoires pour les jeunes. À moins de bouleversements majeurs d'ici 10 ans, (en l'an 2000, 48 % des effectifs de la fonction publique du Québec prendront leur retraite et 87 % en l'an 2010) les jeunes sont

condamnés à avoir accès davantage à du travail qu'à des emplois. Cela signifie qu'ils ne doivent plus rêver en couleurs et croire que la conjoncture économique s'améliorant, ils pourront avoir accès à des emplois sécurisants, rémunérateurs et valorisants. De 1983 à 1990, le Québec fut en pleine reprise économique et cela n'a pas augmenté le nombre d'emplois pour les jeunes. Au contraire, le gouvernement a donné l'exemple à nombre d'entreprises en n'ouvrant que des postes occasionnels n'offrant que peu de chances de promotion, de sécurité et de bénéfices marginaux. C'est là une injustice profonde qui ne peut être atténuée qu'en proposant un virage majeur de l'environnement structurel du marché de l'emploi. Nous en reparlerons dans la 4^e perspective, pour l'instant, *essayons de bien comprendre l'environnement conjoncturel que subissent les jeunes dans le seul marché qui leur soit vraiment accessible, le marché du « travail »*.

Selon une recherche du Conseil permanent de la Jeunesse portant sur l'avant-projet de loi sur les normes du travail, 70 % des travailleurs qui reçoivent le salaire minimum auraient moins de 30 ans. De plus, en 1989, 56 % des jeunes de 15 à 29 ans œuvraient dans les secteurs du commerce et des services où l'on retrouve en général les travailleurs au salaire minimum. Quant aux « emplois » que l'on qualifie de « précaires » ou « non-standard », ils comptent maintenant pour 30 % des emplois offerts. Cette catégorie « d'emploi » reflète le « travail » tel que nous le définissons. Ce sont les emplois à temps partiel, le travail à court terme (moins de 6 mois) l'emploi à son compte (autonome) et l'emploi dans des entreprises de service de personnel. Depuis 1975, 40 % des nouveaux emplois sont des emplois à temps partiel. Il n'est donc pas surprenant de constater que les 15-29 ans occupaient en 1987, 51 % des emplois à temps partiel alors qu'ils ne représentent que 32,1 % de la population. De plus, alors qu'en 1975, 17,3 % des personnes travaillant à temps partiel n'avaient pu trouver un travail à temps plein, en 1988, le taux a presque doublé pour atteindre 32,6 % en 1988 selon le Conseil économique du Canada. Enfin, pour couronner le tout, 20 % des personnes à temps partiel auraient un taux horaire sensiblement inférieur à celui d'emplois comparables d'après le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu du Québec.

Comment ne pas vouloir, dans une telle conjoncture, faire une différence entre un emploi et du travail, les deux n'ayant nullement la même reconnaissance sociale, économique et professionnelle. Même la Loi sur les normes du travail définit la continuité dans l'emploi ou le service continu de façon à ne pas reconnaître le nouveau phéno-

mène du travail occasionnel, contractuel ou saisonnier. Ainsi, pour bénéficier des avantages prévus à cette loi (jours fériés, congés annuels payés, congé de maternité, préavis de licenciement et recours à l'encontre d'un congédiement), il faut que le travailleur offre un service continu qui est défini comme étant « la durée ininterrompue pendant laquelle le salarié est lié à l'employeur par un contrat de travail, même si l'exécution du travail a été interrompu sans qu'il y ait résiliation du contrat ». Dans cette optique, le service continu ne réfère pas à un nombre d'heures minimales par semaine pour avoir droit aux normes du travail mais plutôt à la durée du contrat de travail. Ceci est une autre discrimination structurelle dont sont victimes les jeunes qui ne peuvent cadrer avec les normes établies.

Enfin, l'emploi véritable n'existe que dans un environnement structurel strictement encadré par des lois et règlements qui défavorisent en général les jeunes, tandis que le travail représente un peu le fourre-tout accessible plus facilement aux jeunes et ne répondant qu'à des besoins à très court terme, donc à une conjoncture temporaire. Le drame pour les jeunes c'est que ceux-ci sont confinés au travail et non à l'emploi, ce qui, à la longue les mène au chômage, c.-à.-d. à leur déqualification pour l'obtention d'un emploi véritable.

Deuxième perspective : Identification des environnements propices au développement du marché du travail et du marché de l'emploi

L'environnement du marché du « travail » : le règne du « chômage »

Depuis près de 15 ans, la société québécoise est devenue maître dans l'art de « temporariser » les emplois. Pourquoi ? Parce que l'économie est en pleine mutation. La structure industrielle se transforme radicalement, les secteurs mous (textile, chaussure) sont remplacés par les secteurs de haute technologie souvent très énergivores. En nombre, la main-d'œuvre se maintient ou diminue afin d'obtenir des rendements équivalents, voire supérieurs à ceux d'antan. Le simple travailleur manuel doit de plus en plus se spécialiser et doit par conséquent avoir une formation technique plus exigeante (cégep, université). Pendant que le secteur secondaire se transforme radicalement, le secteur tertiaire (services) se développe à une cadence phénoménale. Aujourd'hui 7 travailleurs sur 10 se retrouvent dans ce secteur et sur 10 emplois créés, 9 sont dans le secteur des services. Ce secteur offre beaucoup d'emplois non-spécialisés, et offre par conséquent un lot important d'emplois à statuts précaires (temporaires, à temps partiel occasionnels, etc.). Ce secteur, peu syndiqué, représente le marché qui crée du travail selon les besoins du moment (des consommateurs) et représente le plus grand nombre de débouchés pour les jeunes sans grandes qualifications. Bien sûr, ce marché, facile d'accès, peut inciter certains jeunes au décrochage scolaire (32 % ne finissent pas leur secondaire V). (Voir annexe, tableau 7)

Il ne s'agit souvent que de travail selon la demande, donc sans sécurité¹ ni avantages sociaux, tels des fonds de pension, assurances salaires, assurances accidents, etc. Certains prétendent qu'il s'agit de sous-emploi (pas de véritables emplois), souvent exercés au noir. Le « marché »

¹ Selon le Conseil économique du Canada « l'expansion des emplois non-standard est susceptible d'accroître l'insécurité économique d'un nombre croissant de travailleurs », réf. *L'emploi au futur*, un rapport de synthèse du CEC, 1990, p 15.

du travail est accessible aux jeunes parce que peu exigeant en formation professionnelle, mais aussi peu rémunérateur au niveau pécuniaire. Les conditions de travail y sont souvent difficiles et peu protégées par la loi, voire discriminatoires pour les jeunes. Ce type de marché du travail crée des conditions de *déemploi*, c'est-à-dire de l'expérience non reconnue dans des emplois dévalorisés. Les jeunes s'y « ghettoisent », ce qui, à la longue, défavorise leur niveau d'employabilité. Ainsi, même dans des secteurs gouvernementaux comme la fonction publique, on ne reconnaît pas toujours à sa juste valeur l'expérience accumulée dans des statuts d'emplois temporaires, occasionnels et sur appel lorsqu'il y a des concours. On se trouve ainsi à marginaliser l'expérience acquise, ceci afin de répondre aux fluctuations du marché du travail.

Nous pouvons donc faire une distinction entre la culture du marché du travail soumis à l'offre et la demande, et souffrant du phénomène du déemploi, et la culture du marché de l'emploi régi par des règles corporatistes précises qui limitent l'influence de la conjoncture économique et ses fluctuations économiques imprévisibles.

L'environnement du marché de l'emploi : le règne du corporatisme

Comparativement au marché du travail, lequel est soumis au principe de l'offre et de la demande, le marché de l'emploi est soumis aux règles des conventions collectives que défendent avec acharnement les syndicats représentant les travailleurs. Bien sûr, dans le secteur privé on tient compte des fluctuations économiques, et les conditions de travail sont régies par ces fluctuations. Toutefois, les travailleurs peuvent bénéficier de nombreux avantages qui compensent souvent l'indexation partielle des salaires au niveau de l'inflation. Cette compensation est encore plus forte dans le secteur public où les travailleurs syndiqués bénéficient d'une sécurité d'emploi à vie. *Dans le marché de l'emploi, c'est la règle du dernier arrivé, dernier servi, c'est-à-dire que tout est basé sur l'ancienneté, les promotions, la mobilité, les fonds de pension.* Ce qui laisse peu de place au renouveau et surtout aux jeunes. Ceux-ci, tout en payant leur cotisation syndicale, n'ont pas droit aux mêmes privilèges. Pas de sécurité d'emploi pour les jeunes, pas de promotion sur l'ancienneté à cause de leur statut de temporaire et peu de chance d'accumuler des bons fonds de pension lorsque la retraite sera venue. De plus, les organisations syndicales et patronales acceptent l'établissement de deux échelles salariales distinctes

(clauses « orphelins ») qui diminuent les revenus des jeunes pour des emplois équivalents.

L'environnement du marché de l'emploi est donc difficile pour les jeunes qui doivent porter seuls la responsabilité de prouver leur capacité à se trouver un emploi. C'est le règne du chacun pour soi, du corporatisme. Il y a peu de place pour l'entraide, les syndicats défendant avant tout leurs membres, dont très peu d'entre eux sont des jeunes (moins de 20 % des 15-24 ans sont syndiqués).

L'importance de l'environnement structurel : l'isolement de l'individu-roi

Dans le marché du travail comme dans le marché de l'emploi, c'est la domination de l'individu-roi, c'est-à-dire que l'individu est responsable de lui-même et que l'État n'est là que pour le soutenir lorsqu'il a besoin d'aide. Le problème c'est que les jeunes n'ont pas d'organisations syndicales pour se faire entendre et établir un rapport de force afin de faire amender les lois discriminatoires qui les empêchent d'accéder au marché de l'emploi même s'ils ont la compétence nécessaire. Pensons aux clauses « orphelins » dans les conventions collectives qui permettent à un employeur de remercier un jeune n'importe quand même s'il est plus compétent qu'un autre employé plus ancien et ce, avec la bénédiction du syndicat.

De plus, lorsque le jeune se retrouve en chômage ou bénéficiaire de l'aide sociale, il a l'entière responsabilité de se trouver un emploi. Il est plus souvent qu'autrement laissé à lui-même, tandis qu'un travailleur syndiqué, a une organisation structurée pour le défendre lorsqu'il se sent lésé dans ses droits. Le jeune est donc isolé, sans soutien organisationnel, tandis que le syndiqué pourra se faire représenter à diverses instances par des avocats, des spécialistes des relations de travail pour lui permettre de conserver ou de protéger son emploi. Les centres de main-d'œuvre sont responsables du placement des individus, mais les emplois offerts exigent souvent de l'expérience, ce qui est encore une fois discriminatoire pour le jeune de bonne volonté prêt à se relever les manches et à travailler. Encore une fois il est trop souvent laissé à lui-même et à la longue, il n'est pas rare qu'il puisse perdre confiance en lui, faute d'encadrement adéquat.

Tout ça a pour conséquence de disqualifier le jeune dès le départ, dès qu'il essaie de trouver du travail ou encore mieux un emploi.

Troisième perspective : Diverses conceptions du travail ou de l'emploi issues du « désemploi »

Le « travail » dévalorisant issu d'un environnement compétitif

Pour ses premières expériences de « travail », le jeune cherche une reconnaissance en plus du salaire donné. Il se décourage donc facilement si les efforts fournis ne sont pas récompensés par des possibilités d'avancement ou de perfectionnement. Malheureusement les jeunes occupent souvent un emploi que les plus vieux ne désirent pas ou ne désirent plus. Le jeune ne retire souvent aucun prestige à occuper un emploi « bouche-trou ». Tous et chacun pouvant essayer d'abuser de sa bonne volonté ou de son inexpérience. C'est là, un choc qui amène bon nombre de jeunes à quitter prématurément leur emploi ou leur travail. À l'occasion, le stress devient très pesant, dû souvent à la compétition entre les travailleurs, parfois entremêlé d'un climat de méfiance ou de jalousie. La culture du travail s'apprend sur le tas et non dans les livres. Il faut que les jeunes apprennent à faire leur place, à se faire respecter et même à compétitionner avec leurs confrères et concurrents de travail. Dans un tel climat, il n'est pas rare que des jeunes prennent de la drogue ou de l'alcool pour se donner du courage et de la volonté afin d'aller jusqu'au bout. Le stress et l'insécurité se mettant de la partie, il est fréquent que des jeunes abandonnent leur emploi peu après l'avoir obtenu. Il y a donc, en certaines occasions, une mauvaise préparation psychologique pour faire face au marché du travail surtout lorsque les conditions ne sont pas idéales. L'environnement familial est donc important afin de convaincre le jeune que le marché du travail n'est pas toujours rose et que des efforts soutenus doivent être faits afin de surmonter les difficultés inhérentes à tout emploi.

« L'emploi » modèle dans un environnement idéaliste

Bon nombre de jeunes croient qu'ils seront des exceptions à la règle et qu'ils n'auront aucune difficulté à trouver un emploi sur mesure. Leurs attentes sont irréalistes face à la jungle du marché du travail. Le travail idéal n'existe pas. Ces jeunes ont des problèmes d'orientation, ils ne savent

pas quoi faire dans la vie. Ils manquent souvent de compétence de base pour occuper l'emploi rêvé, décrit comme offrant un bon salaire, de bonnes conditions de travail, de longues vacances et un travail valorisant, reconnu socialement. Tout ça est souvent incarné par le professeur qui représente souvent inconsciemment le modèle d'emploi rêvé. Sauf que ces emplois sont tous occupés et pour longtemps encore. Il ne reste plus que des tâches d'enseignement à la leçon, à des heures variables et instables. De plus, l'employeur exige souvent une formation sur mesure pour ses besoins. Il réclame à la fois une formation de généraliste, qui doit aussi être un spécialiste. Les programmes de formation manquent souvent d'harmonisation, d'où la frustration chez bon nombre de jeunes d'avoir été mal renseignés ou mal orientés. Mais, convenons tout de suite qu'il manque de vrais emplois, c'est pourquoi bon nombre de jeunes sont appelés de plus en plus à créer leur propre emploi.

« L'auto-crédation d'emplois » dans un environnement stimulant mais insécurisant

« Quand tu veux, tu peux ». Qui n'a pas déjà entendu cette devise qui exige de ceux qui veulent créer leur propre emploi, beaucoup de témérité, de persévérance et de travail acharné. Ce sont des jeunes exceptionnels. En effet, c'est une minorité d'individus qui peuvent devenir des travailleurs autonomes ou des entrepreneurs. Compte tenu qu'ils représentent des leviers pour la création d'emplois, ils peuvent bénéficier de certains programmes de soutien financier et d'organismes-conseils pour les supporter dans leurs démarches. Ils ont accès à du financement (Jeunes Promoteurs, Société d'Investissement Jeunesse), à des incubateurs et à des groupes de soutien aux jeunes entrepreneurs. Malgré tout, ces outils sont souvent peu accessibles, précaires et minimes compte tenu des besoins. Le secteur des services est celui qui procure le plus d'emploi et pourtant il est peu favorisé dans la sélection des entreprises pouvant bénéficier des programmes disponibles. De plus, le système d'éducation ne favorise pas le développement et l'émergence de la culture entrepreneuriale. Encore peu nombreux, les jeunes entrepreneurs qui réussissent sont souvent cités en exemple, ce sont des « modèles » de succès pour des « gagnants ». Trop souvent les jeunes ont été associés au misérabilisme institutionnel en tant que génération « sacrifiée ». Pourtant, il existe de plus en plus de jeunes qui aspirent à devenir entrepreneurs et qui, demain prendront les leviers de commande économiques. Ils pourront ainsi, influencer davantage les décideurs « sociétaux », pour faire de l'emploi, la priorité des priorités.

Quatrième perspective : La responsabilisation des acteurs dans leurs environnements respectifs

En premier lieu, il importe de reconnaître l'apport des organismes qui s'efforcent de créer et soutenir l'emploi. Il faut à tout prix une politique de financement permanent d'organismes communautaires qui aident les jeunes à se prendre en main et à réintégrer la société. D'autres réclament la nécessité de faire un grand ménage dans les politiques d'emploi afin que le gouvernement fédéral n'alourdisse plus les efforts faits par le gouvernement provincial pour réintégrer, au marché du travail, les sans-emplois.

C'est pourquoi, d'aucuns revendiquent le rapatriement de certains pouvoirs du fédéral au provincial, tels la sécurité du revenu, la formation professionnelle et le développement économique régional.

De plus, il faut responsabiliser davantage les employeurs dans le système d'éducation, qui doit préparer, non seulement des têtes « bien pleines », mais aussi des têtes « bien faites ». Les jeunes sont condamnés à l'excellence et la compétence dans un esprit d'ouverture, de tolérance.

Dans un Québec vieillissant, il convient d'établir un pont entre les différentes générations afin de permettre l'émergence de solidarités nouvelles et de structures d'entraide. Il faut mettre en commun les ressources humaines et matérielles disponibles en pensant aux réformes structurelles qu'il faudra amorcer afin de faire face aux défis de l'avenir.

Une meilleure préparation afin d'éviter le « désemploi » et accéder à l'emploi

Tous les acteurs socio-économiques doivent faire leur part, que ce soit les institutions d'enseignement, le patronat, les syndicats, les gouvernements ou les organismes communautaires.

Nous croyons que nous devons responsabiliser davantage les organismes qui dépendent du financement public. Ainsi, les établissements d'enseignement, tant de niveau secondaire, collégial qu'universitaire, doivent être responsables

du placement de leurs finissants. Une évaluation doit être faite en fonction du taux de placement qui doit faire partie des critères de financement de ces établissements.

De plus, les maisons d'enseignement seraient responsables de l'élaboration des programmes de formation professionnelle et ce, en collaboration avec les entreprises. Le ressourcement et la mobilité du personnel devrait être obligatoire après un certain délai, afin d'éviter la paralysie ou la stagnation intellectuelle des enseignants. Enfin, on pourrait penser à contingerter certaines disciplines et à en regrouper d'autres qui ont un taux de placement très faible.

Le patronat quant à lui se regroupe en général au sein des corporations de développement économique, associations de gens d'affaires et professionnels et des Chambres de commerce. Ces organismes devraient pouvoir compter sur un mécanisme leur permettant de percevoir une taxe spéciale pour la formation professionnelle auprès de chaque entreprise recensée dans leur milieu, ceci afin de participer davantage à l'élaboration et l'encadrement des programmes de formation qui existent très peu au sein des PME. Cette mesure permettrait une meilleure concertation entre les intervenants et les programmes qui sont souvent un mélémélo indescriptible parce qu'ils sont gérés par divers paliers gouvernementaux. Dans cette optique, il est important d'établir une norme fixant un délai minimal aux entreprises pour avoir recours aux programmes d'embauche afin d'éviter le gaspillage et les abus.

Les syndicats devraient faciliter l'accessibilité aux stages dans les entreprises en ne les considérant pas comme une menace mais plutôt comme un atout pour le renouvellement des employés. Il faudrait prévoir dans les conventions collectives une plus grande souplesse et accessibilité à la formation professionnelle tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise.

Les gouvernements devraient prévoir dans la formation des étudiants des cours sur la culture du travail et ce, de façon intégrée à la formation générale des étudiants. Ces cours pourraient être donnés en partie par des organismes communautaires qui ont une expertise dans la formation professionnelle en fonction de la réintégration du marché du travail. Pour cela, il faudrait au plus tôt définir une politique de reconnaissance et de financement des organismes-ressources d'intervention communautaire. Enfin, on pourrait également favoriser le perfectionnement et la formation à distance particulièrement pour les régions éloignées en les responsabilisant pour l'élaboration et la diffusion de cette formation.

Quant aux organismes communautaires d'intégration et de formation professionnelle, ils ont des rôles d'intervenants de première ligne très importants. Ce sont eux qui devraient, grâce à la reconnaissance et au soutien des autres intervenants, s'occuper de réintégrer les décrocheurs, ceux qui sont démunis face aux critères d'employabilité tout en servant de groupes ressources quant à l'orientation face aux programmes existants.

En somme, nous croyons que tous les acteurs en présence ont intérêt à mettre en commun leurs ressources, leur expérience, pour atteindre des objectifs communs avec les moyens qui serviront l'ensemble de la communauté plutôt que des intérêts institutionnels ou corporatistes à court terme. Nous croyons que la création de Centrales locales pour l'emploi et la formation (CLEF) tel que proposé par le Conseil permanent de la Jeunesse représente un pas dans la bonne direction. Ces CLEF regrouperaient les responsables des stages, de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle ainsi que du placement.

Une meilleure protection pour éviter le « travail » conjoncturel chronique

Les institutions d'enseignement ont le devoir d'informer les étudiants sur ce qui les attend à la fin de leurs études. Pour cela, on doit enseigner la culture du travail en expliquant le fonctionnement des lois qui régissent le travail, les droits et responsabilités des travailleurs et des employeurs, les règles de l'assurance-chômage, les programmes de perfectionnement et les avantages sociaux pour ceux qui sont syndiqués et ceux qui ne le sont pas. Les secteurs d'activités « gagnants » et les secteurs « perdants » doivent être décrits aux étudiants avec les avantages et les désavantages de chacun.

En étant plus informés, les générations montantes seront peut-être porteuses de valeurs de changements susceptibles de mettre un terme aux lois discriminatoires du travail envers les jeunes et autres individus marginalisés (qui ne cadrent pas avec les normes établies).

Le patronat devra être responsabilisé davantage face à la santé-sécurité du travail et aux normes minimales du travail. Pour toute infraction, les recours devront être facilités. Dans le cas de récidives des pénalités devraient être imposées aux employeurs et le nom de leur entreprise deviendrait d'ordre public. Les syndicats devraient faire en sorte d'abolir les clauses « orphelins » et permettre davantage l'intégration des non-syndiqués sur le marché

de l'emploi. Ils devraient revendiquer l'accès à l'organisation de tous, même pour les sans-travail, afin que ceux-ci soient représentés dans des organismes qui défendent leur intérêt. D'ailleurs, il serait utile de diviser ces organismes ou syndicats en trois catégories :

Les syndicats d'emplois au sein d'entreprises (syndicats actuels ou traditionnels) c.-a.-d. ceux qui ont accès à des emplois réglementés et protégés.

Les associations de travail au sein d'un secteur d'activité (associations sectorielles) c.-a.-d. ceux qui ont accès à du travail sans protection et sans garantie de travail.

Les associations des sans-travail au sein d'une communauté (associations communautaires) c.-a.-d. ceux qui sont aptes au travail ou en période de recherche de travail et d'emplois.

Les associations du travail se financeraient à partir d'une légère cotisation de tous les travailleurs d'un secteur non-syndiqué dans le cadre d'emplois existants (selon la formule Rand actuelle). Quant aux sans-travail, les communautés locales financeraient obligatoirement per capita une association chargée de défendre leurs intérêts et de les représenter. Ainsi, tous les travailleurs avec ou sans emplois, avec ou sans travail, auraient une voix au chapitre et seraient susceptibles de faire pression pour représenter leurs intérêts dans un contexte socio-économique plus équilibré.

Les gouvernements devraient abolir la sécurité d'emploi à vie afin de permettre une plus grande rotation des employés du secteur public et para-public. On pourrait fixer par exemple des contrats d'une durée de 5 ans renouvelables en fonction de critères de compétence et de rendement. Cette mobilité amènerait une plus grande souplesse et serait susceptible de favoriser une meilleure adaptation de l'appareil gouvernemental face aux besoins des citoyens. De plus, on pourrait prévoir une plus grande rotation entre le secteur privé et le secteur public en échangeant (prêt) des ressources humaines pour une durée limitée. Cela permettrait de répondre rapidement à des besoins urgents de certains secteurs économiques en difficulté. Il faut absolument décloisonner l'appareil gouvernemental en plus de décentraliser vers les communautés locales et régionales les prises de décision pour l'adaptation des programmes gouvernementaux aux besoins locaux.

Enfin, les organismes communautaires devront assumer plus des responsabilités en étant reconnus officiellement comme des partenaires socio-économiques à part entière. Ils devront favoriser la concertation au niveau local et régional auprès des municipalités et des commissions scolaires. Ceci suscitera la mise en commun des ressources disponibles afin de favoriser l'emploi et le travail. La création de fonds régionaux pourraient être un outil de gestion locale ou régionale afin d'inciter la mise sur pied de programmes qui utiliseraient avant tout les ressources locales. Ces fonds seraient un levier puissant pour amener les différents intervenants socio-économiques à travailler ensemble. L'U.M.R.C.Q.² a déjà pris position en faveur de la création de tels fonds.

L'absence de cadre législatif et de contrat social reconnaissant la culture du travail et de l'emploi

Le système régissant l'emploi au Québec ressemble à s'y méprendre aux vieux westerns américains. Il y a les bons (emplois syndiqués, protégés, bien rémunérés) et les méchants (le travail ou les « jobines », sans protection et faiblement rémunérées). Le premier, le bon est reconnu et régi par de nombreuses lois et règlements tandis que le deuxième représente un à-côté, un souffre-douleur nécessaire pour satisfaire l'offre et la demande.

Comme dans les westerns, on peut déjà savoir qui sortira vainqueur, le bon syndiqué face au méchant « travailleur » qui n'est jamais assez qualifié, ou n'est pas né au bon moment pour obtenir un emploi digne de ce nom. Le Conseil des Affaires sociales opinerait fort probablement (comme dans son rapport sur la répartition territoriale de la pauvreté et la richesse au Québec) pour « deux Québec dans un ». Les gens pauvres qui ont accès à du travail (dont les jeunes) et les gens plus favorisés qui ont accès à l'emploi et ce, de façon souvent très arbitraire. En effet, si vous occupez un poste névralgique sans grande qualification (ex. cols bleus dans les municipalités) votre pouvoir de négociation déterminera votre capacité d'obtenir une rémunération plus élevée. Autrement dit, votre situation stratégique fait en sorte que vous avez une plus grande capacité d'influence auprès des pouvoirs publics qui, malheureusement, cèdent lorsqu'ils sont pris en otage quand on paralyse des services publics jugés essentiels. Pensons, à ce titre, aux grèves du transport en commun ou dans les hôpitaux. La culture de l'emploi dans le secteur public n'est régi par *aucun code d'éthique* qui empêcherait les prises « d'otages ». Dans le secteur privé,

lorsqu'une industrie occupe une situation de monopole dans une région ou une municipalité, elle peut plus facilement obtenir des subsides pour préserver des emplois. Plus une industrie est importante économiquement parlant, plus elle possède une capacité de lobbying lui permettant d'obtenir de nombreux privilèges fiscaux, énergétiques et autres. Là aussi le chantage est un instrument de force pour protéger des emplois.

Dans le domaine du travail à temps partiel, contractuel et autres du genre, c'est la conjoncture économique qui détermine l'offre et la demande. Comme il y a beaucoup plus d'offre que de demande, les employeurs éventuels ont beau jeu pour imposer *leurs règles*. Dans ce cas, toute possibilité de chantage est écartée puisque le « travailleur » ne possède aucune protection ou sécurité. Il est laissé à lui-même et c'est à lui qu'incombe le fardeau d'obtenir un autre travail dans l'espoir un jour d'avoir un emploi.

La culture de l'emploi est donc très différente, voire opposée à la culture du travail. L'un a comme maxime principale le rapport de force, voir le chantage, alors que l'autre est soumis à la maxime de l'arbitraire et de la conjoncture. Bien sûr, il y a le revers de la médaille, l'emploi est souvent tellement encadré et les tâches tellement définies qu'il y a peu de place pour l'initiative et la créativité. De plus, l'immobilisme caractérise l'emploi car pour le préserver il faut rester statique, au même poste, au même endroit pendant de longues années. Les promotions se font souvent par années d'ancienneté et non seulement par la compétence, particulièrement dans le secteur public.

Par contre, le travail peut être un simulacré car dans un contexte d'insécurité on doit faire preuve d'imagination, de débrouillardise et on a la liberté d'abandonner celui-ci quand bon nous semble. Cela peut paraître idyllique à court terme, mais peut représenter à la longue de nombreuses frustrations.

Il existe donc un écart important entre les valeurs qui inspirent l'emploi et celles qui transcendent le travail. Il y a donc un déséquilibre lorsqu'un individu par choix, est condamné à du travail même s'il a les qualifications pour l'emploi.

Tenter de régir le travail avec des critères d'emplois amène une injustice structurelle profonde fondée sur l'arbitraire du rapport de force qui dépend essentiellement d'une situation favorable au plan politique ou économique.

2. U.M.R.C.Q. : L'Union des municipalités régionales de comté.

C'est pourquoi, nous croyons que les gouvernements devraient distinguer les lois qui régissent l'emploi, du travail proprement dit et permettre un réajustement, un équilibre en faveur de la revalorisation et la reconnaissance du travail en favorisant une grande souplesse quant à l'accès à l'emploi.

Le travail doit être considéré comme un phénomène temporaire, une période de ballottage d'expérimentation ou une recherche de statut complémentaire à une occupation principale.

L'emploi ne devrait plus être une chasse gardée pour certaines générations ou une vache sacrée de droits acquis immuables. Il doit être fondé davantage sur une notion de compétence, de responsabilité et de choix de carrière.

La culture du travail ne doit plus être la poubelle des résidus d'emploi émietté et morcelé mais plutôt un choix éclairé de style de vie ou pour des raisons tant personnelles que professionnelles l'on préfère une situation peu encadrée ou réglementée.

La culture de l'emploi ne doit plus être le domaine du plus fort au dépend du plus faible où règne l'arbitraire du chantage et du camouflage de l'incompétence mais plutôt une voie pour ceux qui cherchent une stabilité et une sécurité professionnelle sans nécessairement être perpétuelle.

Autrement dit, les gouvernements et les autres acteurs socio-économiques, devraient mettre bas les masques et constater une fois pour toutes qu'il existe deux réalités totalement distinctes au Québec, l'emploi et le travail. Tous devraient contribuer à bâtir un nouveau cadre législatif du travail et de l'emploi qui répondrait aux besoins de tous et chacun tout en évitant les injustices structurelles actuelles qui ne font que développer deux sociétés distinctes et parallèles : la société de l'emploi et la société du travail.

Si rien n'est fait dès maintenant, il y aura de sérieux affrontements plus tard, car l'on ne saurait tolérer éternellement qu'il y ait deux Québec dans un, une société vieillissante favorisée et une société jeune marginalisée et défavorisée.

Un nouveau cadre législatif devrait s'appuyer sur un *contrat social* qui permettrait à tous les acteurs économiques et sociaux de convenir de façon périodique (3 à

5 ans) de la répartition du travail et de l'emploi et les conditions qui s'y rattachent.

L'application de ce contrat social devrait se faire par l'intermédiaire d'instances régionales et locales regroupant les intervenants que nous avons déjà énumérés auparavant (patronat, syndicat, institutions d'enseignement, association et organismes communautaires, municipalités). Dans ce nouveau partenariat, il faudrait revoir le rôle des centres d'emplois du Canada qui pourraient être remplacés par des CLEF élargies.

Chaque région et chaque communauté locale serait responsable de sa banque d'emplois, de sa banque de travail, de sa banque d'employeurs et de sa banque de sans-travail. Les CLEF élargies s'occuperaient donc des allocations de pré-emploi (aide sociale et chômage actuel) et des ressources d'encadrement à partir d'un fond régional octroyé à cette fin, proportionnellement à la population et aux difficultés économiques locales et régionales.

Dans une tel contexte, il serait aisé de permettre la certification des heures de travail accumulées par les travailleurs autonomes, à temps partiel, occasionnels, etc. Cette certification permettrait la reconnaissance de l'expérience et de la compétence acquise et faciliterait l'accès à la banque d'emplois ou de travail dépendant des choix de chacun. Tous les travailleurs pourraient avoir recours à des régimes collectifs d'assurance-salaire, de congés parentaux et autres avantages. Décentralisées et informatisées, les banques de ressources pourraient inciter à une plus grande mobilité l'ensemble des employés.

L'établissement de ce contrat social éviterait les affrontements inutiles, les prises d'otages et le chantage abusif entre syndicats, patrons et gouvernements. Les hausses de salaires seraient accordées en fonction de la productivité, de la concurrence internationale, des priorités économiques et sociales, de l'inflation et des taux d'intérêt.

La reconnaissance de cette nouvelle culture du travail et de l'emploi rétablirait un équilibre et un consensus social.

Conclusion

Notre réflexion a pour but de stimuler les échanges dans le cadre du projet « Jeunes et sociétés ».

Nous croyons qu'il faut regarder la réalité en face. Selon l'économiste Pierre Fortin³, la situation de l'emploi s'est détériorée depuis les années 60. Notre économie est loin d'employer tous ceux qui pourraient travailler. Notre écart d'emploi avec l'Ontario est aujourd'hui de 14 % alors qu'il n'était que de 8 % en 1966. Notre retard est d'environ 430 000 emplois, soit autant de postes que nous avons créés pendant toutes les années 80. L'une des causes est le niveau excessif des salaires et des conditions de travail que nous nous sommes accordés depuis 1966 surtout dans le secteur public et l'industrie de la construction où l'on a permis l'établissement d'une importante concentration du pouvoir syndical. Selon M. Fortin, 45 000 emplois ont été perdus à cause de ce facteur ou 10 % du déficit d'emploi.

Deux autres raisons motivent ce déficit d'emploi, soit la transition vers la modernité et la francité et la gestion monétaire restrictive pour combattre et prévenir l'inflation.

On peut toujours espérer obtenir le plein emploi, mais ce n'est pas pour demain. Il n'y a pas de solutions « jeune » au problème de l'emploi, par contre, il y a des problèmes « jeune » au phénomène du chômage.

Pour combattre les problèmes d'emploi, il faut, comme le suggère l'économiste Pierre Fortin « limiter l'exercice du pouvoir économique excessif que détiennent certains groupes de producteurs et de salariés dans la détermination des prix des salaires. Il faut en deuxième lieu, continuer d'encourager la modernisation et la compétition de l'économie et accélérer sa prise en charge par les nouvelles générations d'entrepreneurs québécois »⁴. Enfin, il faut modifier les politiques monétaires actuelles. Il y a donc des causes structurelles au chômage chronique chez les jeunes. Mais les injustices dont ils sont affligés dépendent aussi d'un déséquilibre dans le rapport de force qu'ils font pour obtenir des emplois. Ils doivent se contenter du travail non reconnu et du chômage chronique.

Pour changer les structures d'accueil de l'emploi, il faut susciter une réorganisation des lois, des règlements sur le travail et l'emploi de façon à rééquilibrer le rapport de force qui se fait actuellement au détriment des jeunes et de ceux qui sont incapables d'en établir.

Nous devons redéfinir une culture du travail et de l'emploi de façon à ce que tous et chacun fassent des choix éclairés quant à leur avenir professionnel. Le travail comme l'emploi peut être valorisé et répondre à des besoins précis mais il ne sert à rien de masquer plus longtemps une réalité que tous et chacun connaissent : les jeunes ne réussissent pas à faire entendre leur voix de façon organisée face à l'emploi. C'est pourquoi nous proposons la création d'associations sectoriels (de secteurs d'activité) et communautaires (de sans-travail) au sein des communautés de vie afin de permettre l'émergence d'une dynamique qui rétablirait un équilibre au niveau du marché du travail et de l'emploi.

Nous devons également changer les mentalités dans les maisons d'enseignement en les responsabilisant pour le placement de leurs finissants. De même pour les Chambres de commerce et les organismes de gens d'affaires pour la formation professionnelle en entreprise. Quant aux syndicats actuels, ils devront abolir les clauses « orphelin » et faciliter une mobilité plus grande de leurs commettants (inter-entreprise ou public-privé).

Pour parvenir à tous ces changements, il faut définir une nouvelle culture du travail et de l'emploi qui permette une plus grande souplesse et un plus grand respect des individus.

Sommes-nous utopiques ? Peut-être. Mais nous voulons susciter un débat constructif au-delà des sentiers traditionnels qui condamnent trop souvent les jeunes à une situation attentiste qui n'en finit plus de finir. Nous avons espoir en l'avenir pour autant que les règles du jeu de l'emploi soient profondément modifiées, sinon nous nous dirigeons inéluctablement vers l'impasse dont notre société héritera tôt ou tard, et des conséquences qui ne seront pas nécessairement prometteuses pour la génération montante, ni pour l'avenir du Québec en entier.

3 Y a-t-il une voie québécoise vers le plein emploi ?, Pierre Fortin, *La Société Québécoise après 30 ans de changements*, I.Q.R.C., p. 212.

4 Y a-t-il une voie québécoise vers le plein emploi ?, Pierre Fortin, *La Société Québécoise après 30 ans de changements*, I.Q.R.C., p. 213.

Liste des principales recommandations du comité sur l'emploi

(ne sont pas en ordre d'importance)

Reconnaître officiellement la nécessité d'élaborer un cadre législatif spécifique pour le « marché du travail », tel que nous le définissons. (Cadre législatif qui peut être intégré ou non au code du travail actuel)

Considérant l'importance d'augmenter la surface de contact entre les entreprises et les établissements d'enseignement, nous recommandons de :

- responsabiliser les maisons d'enseignement secondaire, collégial et universitaire quant au placement des étudiants finissants avec un diplôme menant directement au marché du travail et de l'emploi ;
- responsabiliser les entreprises face à la formation professionnelle en taxant celle-ci pour financer un organisme les représentant au niveau local et régional. Cet organisme initierait des programmes de formation professionnelle.

Considérant qu'il est urgent de coordonner l'ensemble des ressources de formation professionnelle et de soutien à l'emploi, nous recommandons de :

- rapatrier les pouvoirs de ces secteurs du gouvernement fédéral au gouvernement provincial (formation professionnelle, assurance-chômage, aide sociale) ;
- établir une politique de reconnaissance et de financement d'organismes d'intervention communautaires pour la formation, la création d'emploi et d'entreprises ;
- créer des Centrales locales élargies (CLEF) pour l'emploi et la formation, responsables des allocations de pré-emploi (chômage et aide sociale) ;
- bonifier les programmes d'aide à l'auto-crédation d'emplois, au développement de l'entrepreneurship et au démarrage d'entreprise.

Considérant l'existence d'un énorme fossé entre ceux qui ont déjà un emploi et ceux qui aspirent à en avoir un, nous recommandons les mesures suivantes pour rétablir un juste équilibre :

- abolir les clauses « orphelins » dans les conventions collectives ;
- abolir la sécurité d'emploi à vie, remplacée par des contrats d'une durée de cinq (5) ans renouvelables selon les critères d'évaluation reconnus ;
- favoriser la mobilité du personnel entre l'entreprise privée et publique (adaptation des fonds de pension) ;
- créer des associations communautaires multi-sectorielles de travailleurs et de sans-travail, le premier, financé par les travailleurs d'un même secteur d'activité et le deuxième par les municipalités ;
- créer des instances régionales responsables de fonds pour soutenir l'emploi et le travail dans chaque région administrative ;
- adopter un contrat social d'une durée de 3 à 5 ans permettant une utilisation optimale des ressources humaines disponibles et qui aurait comme fonction de délimiter l'ensemble des conditions de travail et d'emploi au niveau national, régional et local.

Annexe : Tableaux statistiques sur la jeunesse

Tableau 1
Taux de chômage chez les jeunes au Québec
Moyennes annuelles 1990 et 1989
Février 1991 et 1990

	Moyenne annuelle 1990	Moyenne annuelle 1989
15-24 ans	15,0 %	13,2 %
15-29 ans	13,1 %	11,8 %
15-19 ans	16,4 %	15,3 %
20-24 ans	14,1 %	11,9 %
25-29 ans	10,9 %	10,1 %
15 ans et plus	10,1 %	9,3 %

	Février 1991	Février 1990
15-24 ans	21,2 %	15,1 %
15-29 ans	18,7 %	13,7 %
15-19 ans	22,4 %	16,5 %
20-24 ans	20,6 %	14,3 %
25-29 ans	16,0 %	12,1 %
15 ans et plus	13,5 %	10,9 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Tableau 2
Répartition de la jeunesse québécoise¹
selon le sexe
Québec - 1988

Sexe	Jeunesse québécoise	
	Nombre	%
Hommes	795 000	52,2
Femmes	788 000	49,8
Total	1 583 000	100,0

1. 15-29 ans.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Tableau 3
Répartition de la jeunesse québécoise
selon le groupe d'âge Québec - 1988

Groupe d'âge	Jeunesse québécoise	
	Nombre	%
15-19	446 000	28,2
20-24	528 000	33,3
25-29	610 000	38,3
Total	1 583 000 ¹	100,0

1. La somme des données diffère légèrement du total en raison des arrondissements.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Tableau 4
Répartition de la jeunesse québécoise
selon le sexe, le groupe d'âge et
selon qu'elle travaille à temps plein
ou à temps partiel, Québec - 1988

Sexe/ Age	Emploi au Québec ¹	
	À temps plein	À temps partiel
Hommes		
15-19	N 54 000 % 3,4	52 000 3,3
20-24	N 167 000 % 10,5	25 000 1,6
25-29	N 241 000 % 15,2	10 000 0,6
15-29	N 463 000 % 29,2	88 000 5,6
Femmes		
15-19	N 37 000 % 2,3	53 000 3,4
20-24	N 140 000 % 8,8	34 000 2,2
25-29	N 166 000 % 10,5	33 000 2,1
15-29	N 342 000 % 21,6	120 000 7,6
Hommes-Femmes		
15-19	N 91 000 % 5,8	105 000 6,6
20-24	N 307 000 % 19,4	59 000 3,7
25-29	N 408 000 % 25,8	43 000 2,7
15-29	N 806 000 % 50,9	208 000 13,1

1. La somme des données diffère légèrement du total en raison des arrondissements.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Tableau 5
Répartition de la jeunesse québécoise
en chômage selon le sexe et
le groupe d'âge,
Québec - 1988

Groupe d'âge	Chômage selon le sexe		
	Hommes	Femmes	Hommes/ Femmes
15-19	N 19 000 % 15,2	13 000 13,0	32 000 14,2
20-24	N 31 000 % 14,0	23 000 11,6	54 000 12,9
25-29	N 26 000 % 9,5	27 000 11,9	53 000 10,6
15-29	N 77 000 % 12,2	63 000 12,0	140 000 12,1

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Tableau 6
Répartition des jeunes requérants¹ de l'aide sociale
selon le sexe et le type de ménage,
Québec - juillet 1989

Type de ménage	Aide Sociale		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnes seules	N 29 179 % 34,4	21 083 24,9	50 262 59,3
Famille monoparentales	N 339 % 0,4	25 727 30,4	26 066 30,8
Couple sans enfants	N 964 % 1,1	705 0,8	1 669 1,9
Couple avec enfants	N 2 865 % 3,4	3 913 4,6	6 778 8,0
Total	N 33 347 % 39,9	51 428 60,7	84 775 100,0

1 Moins de 30 ans

Source : Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, Direction de l'évaluation et de la statistique.

Tableau 7
Répartition des jeunes étudiant au secondaire
selon le sexe, le nombre d'abandons
et la probabilité d'abandonner,
Québec - 1987-1988

Sexe	Études de niveau secondaire	
	Abandons N	Probabilité d'abandonner %
Hommes	20 000	37,4
Femmes	13 400	27,3
Total	33 400	32,4

Source : Ministère de l'Éducation, *Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire 1989*, Direction générale de la recherche et du développement, 1989, p. 29

Tableau 8
Répartition des jeunes étudiant à l'université
selon le sexe, le niveau de scolarité et le régime d'études,
Québec - 1988-1989

Sexe/ Statut		Études de niveau universitaire			
		1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total
Hommes	N	86 793	13 998	4 095	104 886
	%	36,3	5,9	1,7	43,9
Femmes	N	118 996	12 957	2 212	134 135
	%	49,8	5,4	0,9	56,1
Total	N	205 759	26 955	6 307	239 021
	%	86,1	11,3	2,6	100,0
Temps plein	N	100 311	11 843	4 631	116 785
	%	42,0	5,0	1,9	48,9
Temps partiel	N	105 448	15 112	1 676	122 236
	%	44,1	6,3	0,7	51,1
Total	N	205 759	26 955	6 307	239 021
	%	86,1	11,3	2,6	100,0

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la Science, Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaire.

Jeunes et société

**Le féminisme nouveau :
un humanisme**

Comité sur le féminisme

Membres du Comité sur le féminisme**Marie-Andrée Bertrand**

Responsable du comité

Ex-membre du Conseil permanent de la jeunesse

Chef de publicité, AUGER, BABEUX, Mc KIM

Caroline Guy

Rédactrice du comité

Étudiante en littérature

Véronique Bélanger

Étudiante en droit

Hélène Dionne

Recherchiste à l'UQAM

Éric Godin

Graphiste

Marie-Josée Leblond

Étudiante en génie

Hélène Rouleau

Avocate, Banque Royale

Table des matières

	Page
Avant-propos	41
Le féminisme actuel	42
Concensus sur les problèmes	42
Une approche nouvelle : la réconciliation entre homme et femme	42
Une ouverture d'esprit : se débarrasser des modèles	43
Une approche globale : un féminisme intégré	44
Conclusion	45
Le féminisme nouveau : un humanisme	45

Avant-propos

Parce que nous croyons en l'amélioration possible de notre société, nous, six femmes et un homme, avons décidé de nous réunir et d'échanger sur le féminisme. Dans le cadre du projet « Jeunes et société » instauré par le Conseil permanent de la jeunesse, nous nous sommes penchés sur cette question qui nous concerne directement en tant que femme et homme.

Nous espérons, par le présent document, ouvrir des pistes de réflexion qui pourront mener à des actions concrètes. Nous avons donc tenté de répondre aux questions suivantes : Quelles sont les véritables différences entre homme et femme ? Quels sont les problèmes auxquels les femmes doivent faire face en 1991 ? Quels choix devons-nous faire pour rendre la société québécoise plus équitable ? Qui doit choisir ? Qui doit se faire le porte-drapeau de ces choix ? Et finalement, qui bénéficiera de ces changements ?

Parce nous croyons en une collectivité saine se préoccupant du sort des jeunes d'aujourd'hui et de demain, il nous fait plaisir de vous communiquer le consensus auquel nos discussions nous ont amenés. Sans prétendre être le miroir de notre génération, nous pensons que les améliorations que nous proposons seront bénéfiques pour tous, puisqu'au-delà des différences sociales et culturelles, il y a ce lien qui unit présentement toutes les femmes : elles sont confrontées à des problèmes qui, bien que situés dans des contextes et à des degrés différents, sont tous reliés à leur condition de femme.

Le féminisme actuel

En tentant de cerner notre problématique, nous nous heurtons rapidement à une première réalité : le féminisme n'est décidément plus à la mode et, avec les années, a revêtu une série de connotations négatives. L'image de la femme frustrée brandissant son soutien-gorge au bout d'un bâton fait rapidement surface parmi les nombreux clichés injustes rattachés aux revendications féministes. C'est qu'en conscientisant la population québécoise, le féminisme en a bousculé plusieurs. On ne peut aspirer à changer l'ordre établi sans en écorcher quelques-uns et quelques-unes au passage. Or, si l'on revient à la définition première du féminisme, soit la « doctrine qui préconise l'amélioration et l'extension du rôle et des droits des femmes dans la société(...) »¹, nous devons admettre que ce mouvement n'a non seulement rien de répréhensible, mais qu'il a encore son rôle à jouer en 1991.

Si les apports bénéfiques du féminisme sont indiscutables, tout n'est pourtant pas encore rose. Bien sûr, l'acquisition du droit de vote et d'un statut juridique pour la femme, les progrès faits dans le domaine de la contraception et l'ouverture récente de l'éducation supérieure et du marché du travail à la population féminine, démontrent l'ampleur des transformations sociales que nous avons connues. Alors que nos grand-mères devaient se contenter de rêver au baccalauréat, nos mères pouvaient le compléter et nos sœurs exercent des professions qui autrefois, il n'y a pas si longtemps, étaient réservées aux hommes. De plus, les nouvelles législations sur le patrimoine familial, sur les congés parentaux, sur la violence faite aux femmes sont autant d'exemples des efforts actuels pour répondre à des besoins urgents. La liste des démarches visant l'amélioration de la condition féminine pourrait s'allonger à l'infini. Pourtant, les acquis des générations précédentes nous paraissent fragiles. Nous avons peut-être crié victoire trop vite. La situation des femmes semble avoir atteint un certain plateau et demeurer stagnante.

La société est, depuis longtemps, marquée par une domination mâle. La plupart des théoriciens semblent s'accorder pour affirmer que les différences physiques entre les genres sont à la base de ce pouvoir des hommes sur les femmes. Doit-on en conclure que la femme est esclave de son corps et qu'elle ne pourra jamais atteindre un niveau de compétence égal à celui de l'homme ? Autrement dit, est-ce que les différences existantes empêchent l'égalité tant prônée par les féministes ?

1 Petit Larousse illustré, p. 412

Sans vouloir se substituer aux médecins, sociologues, psychologues et autres, pour mettre miraculeusement fin à l'interminable controverse entourant les comportements acquis en opposition aux caractères innés, nous en arrivons à la conclusion que, même si des différences (qu'elles soient physiologiques, psychologiques, sociologiques, ou autres) existent réellement entre homme et femme, aucune d'entre elles n'entraîne de véritables différences de potentiel. Nous croyons donc que l'importance de ces différences entre féminin et masculin a été amplifiée pour permettre une répartition simple des rôles et des responsabilités. Nous estimons pourtant qu'homme et femme sont équivalents. À partir de ce constat, nous pouvons dégager les différences de traitement qui constituent des inégalités. Le rôle du féminisme est de pointer ces inégalités et de tenter de les résoudre.

Consensus sur les problèmes

Quelles sont donc les inégalités subsistantes en 1991 ? C'est sans difficulté que nous avons pu identifier les problèmes majeurs reliés à la condition féminine. Nous n'étonnerons personne en les énumérant, puisqu'ils font désormais partie d'un discours féministe très présent. Il s'agit de la violence faite aux femmes, des problèmes reliés à l'emploi et au chômage, de la conciliation difficile des tâches parentales et professionnelles et d'une image dévalorisante de la femme.

Dans un contexte social où la violence faite aux femmes devient de plus en plus criante pour ne pas dire cruelle, personne ne niera que le harcèlement et les agressions sexuels, les comportements et paroles sexistes, la violence conjugale, la pornographie, etc., sont autant de réalités peu enviables.

Les problèmes reliés à l'emploi et au chômage ne sont pas non plus négligeables. Si le marché du travail s'est considérablement ouvert aux femmes, l'équité salariale est encore un concept plus qu'un état de fait ; la pauvreté est encore trop souvent un phénomène féminin ; l'accession au pouvoir demeure problématique.

La conciliation des tâches parentales et professionnelles est encore fréquemment synonyme de l'acquisition d'un double fardeau pour la femme. Le manque flagrant de services de garde d'enfants n'est que le symptôme le plus apparent de l'état déplorable de la situation.

Nous sommes aussi conscients que l'image que l'on se fait de la femme en 1991 n'est pas toujours réjouissante. Pour la définir, il nous est impossible de renier l'héritage de notre société patriarcale : une structure sociale basée sur un modèle où l'homme en tant que sujet désire la femme réduite au simple niveau d'objet. Mais qu'entendons-nous par femme-objet ? Il s'agit de la femme dont la valorisation principale est son apparence physique, sa beauté, et qui, par extension, devient pur produit de consommation. Que ce commerce de la femme-objet se fasse concrètement, comme dans le cas de la prostitution et de la pornographie, ou symboliquement, comme dans les médias, la pression sociale à laquelle les femmes doivent faire face est inquiétante. Nous sommes donc obligés de constater que notre société perpétue encore ce vieux modèle de la femme en tant que propriété de l'homme.

Une approche nouvelle : la réconciliation entre homme et femme

Ces considérations nous amènent à l'élaboration d'une nouvelle approche. Bien que les problèmes soient loin d'être réglés, nous en avons assez des confrontations. Nous ne voulons plus que le féminisme soit relié à un mouvement anti-homme. Il nous semble donc primordial de convaincre les hommes que la condition féminine n'est pas un problème exclusivement féminin. Nous croyons fermement que l'amélioration du rôle et des droits des femmes dans notre société aura des retombées bénéfiques pour l'ensemble de notre collectivité et pour chaque individu, quel que soit son sexe. Notre objectif premier est donc une prise de conscience collective. Il nous faut sortir le débat du cercle des femmes. Comment pouvons-nous tendre vers un changement social quelconque, si la moitié de la population se trouve à l'écart de nos réflexions ? Si les femmes décident de leur côté d'un plan de société, comment pourrait-il devenir réalité, sans les opinions et l'implication des hommes qui détiennent encore, de façon générale, le pouvoir ? Laissons de côté nos monologues respectifs pour aborder un dialogue constructif. La réconciliation entre hommes et femmes est urgente. Il nous faut redonner ses bases à une complicité qui ne pourra que faciliter un épanouissement collectif.

Comment atteindre cette complicité qui peut sembler utopique dans un contexte où les problèmes sont nombreux ? Il faut, selon nous, élargir le rôle du féminisme. Nous devons premièrement comprendre que, même si les hommes ont parfois le sentiment d'avoir quelque chose à perdre dans les changements sociaux souhaités, ils ont

beaucoup plus à y gagner. Pour réconcilier hommes et femmes, pour pouvoir envisager la fin d'une lutte de pouvoir qui semble être présente depuis le début des temps, nous devons viser un objectif plus large, soit l'amélioration de la condition humaine, plutôt qu'uniquement féminine. Si chaque individu peut saisir dans un changement social, l'occasion d'un mieux-être individuel et collectif, il voudra nécessairement favoriser ce changement. Malheureusement, plusieurs citoyens, hommes et femmes, pressentent encore que les changements sociaux prônés par le féminisme impliquent une perte de pouvoir des hommes au profit des femmes. Cette crainte explique peut-être en partie la lenteur des améliorations souhaitées par le féminisme. Hommes et femmes sont pourtant prisonniers des mêmes impératifs économiques, des mêmes modèles sociaux de productivité, de rentabilité, de performance et de réussite. Le désir d'amélioration de la qualité de vie (vers un sain équilibre entre travail, famille, loisir, santé, etc.), serait justement ce point de jonction entre les femmes et les hommes. Nous voulons convaincre chacun de l'impérieux besoin d'un changement profond des mentalités, puisque c'est une transformation globale de notre société que nous souhaitons.

Une ouverture d'esprit : se débarrasser des modèles

Il nous faut modifier l'ordre de nos priorités sociales, repenser les valeurs à la base de notre système économique, politique et social. Au lieu de tendre vers un sain équilibre, il semble que notre société prône les valeurs dites « masculines » (agressivité, compétitivité, performance, productivité...), au détriment de celles perçues comme étant « féminines » (passivité, compréhension, analyse...). La vénération du travail et de l'argent de notre société, ses problèmes de violence, sont selon nous reliés à ce déséquilibre des valeurs, vers une surestimation de celles perçues comme étant « masculines ».

Depuis quelques années, l'image de la femme idéale s'est transformée. Mais pouvons-nous vraiment dire que le passage de la femme-objet à la super-femme (soit de la femme belle à la femme belle et active), représente une évolution ? En fait, il nous semble que le culte de la beauté se trouve aujourd'hui à son paroxysme. Sans perdre de sa valeur au sein des préoccupations féminines, la recherche de la « perfection » physique, de la beauté plastique, semble devenir une priorité de plus en plus masculine. Au lieu d'éliminer la femme-objet, allons-nous créer l'homme-objet ?

S'il est normal de vouloir séduire, notre société canalise malheureusement ce désir humain pour créer et soutenir des modèles de féminité et de masculinité. La notion de beauté étant depuis toujours reliée à des questions de mode, d'époque, de culture, etc., les besoins de consommation qu'elle crée se trouvent toujours renouvelés. D'une définition précise et limitée de ce qui est ou n'est pas féminin, il résulte une série de qualités ou de comportements jugés acceptables, souhaitables ou au contraire inacceptables, selon des barèmes strictement artificiels. On peut donc se demander si ce ne sont pas des intérêts économiques qui justifient dans une large mesure la différenciation croissante entre les modèles de masculinité et de féminité ? Ceci nous amène à considérer la nécessité d'un changement social beaucoup plus global qu'une simple modification de l'image de la femme.

Pourquoi ne pas tenter de voir les principes masculin et féminin comme deux éléments complémentaires de valeur égale et nécessaires à un meilleur équilibre ? L'interprétation moderne de la religion chinoise du Taoïsme va dans ce sens en situant le féminin et le masculin comme les deux antipodes formant l'essence de toutes choses ; l'équilibre entre les deux tendances amenant l'harmonie, la paix. Cette vision semble concorder avec un concept d'équivalence entre l'homme et la femme, d'une équivalence dans les différences. Si nous partons de la prémisse de la complémentarité des antipodes, nous comprenons que les deux sont nécessaires et qu'un excès de l'un ou de l'autre n'est nullement désirable. Mais il faut surtout reconnaître que chacun de nous possède des qualités des deux genres. La femme n'est pas que féminine, l'homme n'est pas que masculin.

Il faut donc se débarrasser des modèles du féminin et du masculin. Nous désirons un décloisonnement total des rôles. Car si la femme est prisonnière de son image, l'homme l'est aussi de la sienne. Il ne doit plus être perçu comme seul pourvoyeur de la famille. Le malaise de certains hommes lorsque leur femme gagne un salaire plus élevé que le leur, s'explique probablement par la pression de ces vieux modèles de masculinité que sont la puissance, le contrôle des émotions, la compétitivité, la performance, la réussite, etc. ? La femme de son côté ne doit plus être la seule responsable du bien-être familial. Si les hommes se sentaient aussi impliqués dans l'épanouissement de la famille que les femmes, plusieurs problèmes se trouveraient peut-être plus rapidement solutionnés.

Aujourd'hui, la plupart des femmes se voient confier un double fardeau, puisqu'en plus de leur travail rémunéré, elles sont encore responsables des tâches domestiques. Cela explique peut-être partiellement pourquoi, contrairement à leurs collègues masculins, elles sont encore majoritairement confinées aux paliers inférieurs de l'emploi et n'ont que rarement accès à un pouvoir véritable. Malheureusement, on doit aussi imputer ce phénomène au fait que les femmes sont encore trop souvent considérées comme moins rentables, moins productives, parce que mères potentielles.

Rien ne justifie que la moitié de la population soit écartée des grandes décisions. Il faut que le pouvoir, notamment politique et économique, soit accessible à tous également. Les types de carrière proposés aux femmes se sont considérablement diversifiés au cours des dernières années. Nous pouvons réellement parler d'une remise en question des rôles conventionnels et d'une ouverture complète au niveau des études post-secondaires. Malheureusement, c'est lorsqu'elles entrent sur le marché du travail que les femmes sont confrontées à quantité d'obstacles dont le nombre dépend des préjugés des employeurs en place. Dans l'optique où notre société responsabilisera également les hommes et les femmes face à leur progéniture, des mesures comme le remplacement des congés de maternité et de paternité par des congés parentaux, enlèveraient aux employeurs leurs arguments financiers pour préférer engager une main-d'œuvre masculine. Homme et femme ayant le même potentiel procréateur, il n'y a aucune raison pour qu'ils ne se voient pas confier les mêmes responsabilités vis-à-vis de leurs enfants. Ils devraient donc bénéficier du même nombre de semaines de congés parentaux tous les deux. Ils pourraient ainsi organiser leur congé respectif de façon à profiter au maximum de leur rôle de parents. Pourquoi les femmes devraient être seules à jouir de la venue d'un nouvel enfant ? Voulons-nous réellement perpétuer le modèle du père absent ?

Même si un effort collectif considérable a été engagé pour changer ces vieilles notions de féminité et de masculinité, chacun de nous vit son propre conflit intérieur entre l'héritage de notre société patriarcale et un désir d'amélioration de la condition féminine et humaine. À une époque où les préoccupations environnementales se font de plus en plus présentes, pourquoi ne pas essayer de tendre vers une plus grande qualité de vie ? Pourquoi toujours subordonner à l'argent, le bien-être collectif et la santé mentale et physique ? Il nous faut remettre l'argent et la performance à leur place dans notre échelle de valeurs.

Le problème de la violence faite aux femmes serait probablement diminué par une image plus positive de la femme et de l'homme. Nous croyons que, dans une collectivité où le respect de l'être humain et de ses besoins aura pris le pas sur le culte de la rentabilité et de la consommation, le visage de la politique et du pouvoir reflétera ces nouvelles valeurs.

Une approche globale : un féminisme intégré

Dans ce sens, notre démarche s'intègre à un plan global de société. Nous souhaitons une amélioration, non seulement de la situation des femmes, mais de la société dans son ensemble. C'est pourquoi nous pressentons que notre réflexion doit nécessairement s'inscrire en parallèle à celle des autres comités de consultation du Conseil permanent de la jeunesse. Nous avons déjà constaté que notre sujet est directement relié et ne peut être abordé sans toucher aux phénomènes de la culture et des valeurs, de la pauvreté, de l'emploi. De la même façon, nous ne pouvons prétendre à une meilleure qualité de vie sans considérer les préoccupations des autochtones ou celles des communautés culturelles. Les décisions ne doivent pas être prises en vase clos, mais tenir compte des intérêts de tous.

Face à une structure étatique omnipotente, nous nous sentons parfois loin des pouvoirs décisionnels. Un certain sentiment d'impuissance nous envahit alors. Comme si l'inertie politique, économique et sociale était incontournable. Pour contrer cette apathie, nous devons comprendre que la volonté politique naît de chacun de nous, que les gouvernements n'ont pas d'existence propre, mais qu'ils sont fonction de nos désirs. Le découragement ne mène nulle part, c'est pourquoi nous choisissons la discussion, la réflexion, l'espoir, l'optimisme. Nous préférons l'utopie au je-m'en-foutisme. En visant haut, nous espérons faire avancer un peu la situation.

Plus que des changements radicaux, nous prônons l'infiltration dans le quotidien. En tant qu'individus responsables, nous avons un certain pouvoir, d'une part dans nos actions et décisions de tous les jours, d'autre part dans le choix de nos dirigeants. En constatant l'effet des démarches environnementales sur les gouvernements et sur les entreprises à la recherche du prestige et de la reconnaissance publique, nous comprenons l'importance pour le féminisme de redevenir à la mode. C'est en le modifiant pour intégrer les hommes, en déplaçant ses objectifs vers une meilleure qualité de vie, en l'élargissant vers un humanisme, que nous pouvons entrevoir de nouvelles possibilités.

Conclusion

Le féminisme nouveau : un humanisme

Notre projet peut vous sembler utopique ; nous le croyons pourtant applicable par des mesures concrètes. Nous ne vous donnerons pas ici une énumération exhaustive de toutes les possibilités, puisque nous sommes loin d'avoir vidé la question. Nous sommes toutefois convaincus que dans notre recherche de moyens originaux pour remédier à la situation, nous devons rester ouverts et disponibles, d'autres sociétés ayant peut-être déjà trouvé des solutions aux problèmes qui nous préoccupent. Pour avancer dans cette direction, nous devons mettre toutes nos énergies dans une démarche à la fois personnelle et collective.

Nous croyons que pour être cohérent avec nos opinions notre cheminement personnel doit se répercuter dans nos familles, dans notre milieu de travail... Cela suppose que nous agissions à tout moment en accord avec le principe d'équivalence entre les hommes et les femmes. Chacun de nous peut remettre en question ses habitudes, dénoncer les attitudes et comportements discriminatoires dont il est témoin. Le premier pas vers ce changement de mentalité que nous recherchons se retrouve dans le fait que l'action et le discours publics fusionnent avec l'action et les discours privés, que les femmes et les hommes osent dire ouvertement leur désapprobation face à des attitudes discriminatoires, qu'ils remettent en question leurs modèles. De la même façon que l'écologiste ne jette pas son papier dans la rue, l'humaniste ne laisse pas passer sous silence un acte d'injustice. Cette remise en question trouve évidemment sa base chez l'individu, mais aussi dans le couple, puis par extension, dans la famille. Pour pouvoir espérer une guérison complète, il nous semble nécessaire de modifier l'éducation de nos enfants, en leur proposant des modèles plus variés et plus réjouissants.

Cette démarche personnelle serait presque vaine, si elle n'était pas combinée à une responsabilisation collective. Celle-ci est déjà engagée à plusieurs niveaux : l'extension du rôle des policiers dans les cas de violence conjugale va dans ce sens. Nous pouvons cependant faire plus.

La société humanitaire à laquelle nous aspirons devra donner la possibilité à nos enfants de reconnaître les différences réelles qui existent entre hommes et femmes et celles qui ne sont que socialement acquises. Par le biais

de cours tant au niveau primaire que secondaire, donnons-leur les outils pour qu'ils puissent s'interroger sur la validité des valeurs et des modèles véhiculés par les médias. Apprenons-leur à dialoguer, pour qu'ils n'aient pas à refaire le chemin que nous parcourons présentement. Bref, épaulons-les pour qu'ils deviennent des adultes conséquents.

Pour ce qui est de nous, les adultes, donnons-nous une meilleure qualité de vie en unissant nos efforts pour rendre le marché du travail plus ouvert et plus flexible. Responsabilisons les entreprises. Le vieillissement de la population suppose une carence éventuelle de main-d'œuvre. Pour garder ses employés dont la formation est coûteuse, une entreprise devra avoir recours à des politiques d'emploi plus humaines. Les possibilités de l'emploi à temps partiel, du temps partagé et des heures flexibles doivent être exploitées au maximum. Nous sommes conscients que les modifications qu'implique notre vision comportent un prix à payer. Mais si nous en partageons les frais, nous bénéficierons tous de ses effets constructifs. Si les gouvernements, les employeurs, les syndicats et les employés non-syndiqués s'associent pour former un fonds destiné au paiement de congés parentaux, à la mise en place de plus de garderies, hommes et femmes pourront également bénéficier de leurs responsabilités familiales. La société québécoise pourrait voir son taux de natalité croître, sans que cela se fasse au détriment des femmes.

Il est aussi important que les médias considèrent l'incontestable effet qu'ils ont sur les valeurs de la population. Ils sont contrôlés par des hommes et des femmes qui ne pourront que suivre l'évolution générale. L'amélioration de l'image de la femme dans certains télé-romans québécois nous permet de garder espoir. Nous devons cependant avouer que, la grande majorité des émissions qui nous sont proposées laissent beaucoup à désirer au niveau de la violence et des clichés sexistes. Si le plan d'éducation que nous proposons est efficace, les citoyens de demain seront armés pour juger de la validité de ce qu'ils peuvent voir et entendre dans les médias. Et si la conscience collective évolue vers l'humanisme que nous recherchons, les médias ne demanderont qu'à répondre aux exigences de leur public. Les cotes d'écoute sont encore le moyen de financement de nos radios et télé-diffuseurs. Nous avons donc aussi le pouvoir d'intervenir dans ce domaine et de faire en sorte que les médias utilisent à meilleur escient l'influence qu'ils ont sur la conscience collective.

Une société féministe serait celle-là même qui tendrait vers un humanisme au point où le féminisme n'aurait plus sa raison d'être. Si hommes et femmes ne s'accordent pas sur la nécessité du décloisonnement des rôles, sur un partage plus équitable des responsabilités et des pouvoirs, la conciliation paraît impossible.

Dans le climat d'insécurité actuel, nous avons besoin de garder espoir. C'est pourquoi nous nous permettons de rêver d'une société où chaque individu pourrait s'épanouir sans être limité par son identité sexuelle. Nous croyons que cet idéal est possible et dépend d'une démarche à la fois individuelle et collective.

Jeunes et société

**Les jeunes des communautés culturelles et
leur participation à la société québécoise**

Comité sur les communautés culturelles

Membres du Comité sur les communautés culturelles

Antonietta Melchiorre
Responsable du comité
Ex-membre du Conseil permanent de la jeunesse
Étudiante en droit

Marianne Jacquet
Rédactrice du comité
Anthropologue

Harold Arthur
Travailleur social

Alerte Avril
Travailleur social

Eda Barillaro
Enseignante

René Dolce
Étudiant au doctorat

Serge Morisette
Animateur jeunesse

Claudel Toussain
Travailleur social

Jaime Begara
Professeur

Remerciements

Les membres du comité tiennent à remercier Madame Marianne Jacquet qui a eu la délicate responsabilité de recueillir et fondre en un texte cohérent, l'ensemble de nos réflexions tenues tout au long de nos nombreuses réunions.

Les membres du comité.

Avant-propos

Dans son rapport des Audiences publiques sur la jeunesse, tenues à travers le Québec du 27 mars au 18 mai 1989, le Conseil permanent de la jeunesse cite un extrait du Mémoire présenté par Québec Multi-plus :

Les jeunes des communautés culturelles veulent se définir également comme Québécois et Québécoises. Il importe cependant que le regard des autres jeunes et de la société québécoise en général le leur permette.¹

Se définir également comme Québécois et Québécoises, voilà qui résume bien notre position. Dans ce comité sur les jeunes de communautés culturelles, nous n'avions pas à proprement parler de mandat précis, si ce n'est de réfléchir sur la place et le rôle des jeunes des communautés culturelles dans la société québécoise en changement. Or, dès la première réunion de notre comité, les discussions se sont d'emblée orientées sur des problèmes de définition de termes ; ce sont donc ces avenues que nous avons principalement explorées tout au long de nos rencontres.

Bien sûr, nous n'avons pas fait que « palabrer » pour le simple plaisir que cela procure. Les mises au point effectuées, selon nous nécessaires, nous ont permis d'aborder le sujet sous un angle particulier ; Nous croyons, en tant que jeunes issus de communautés culturelles, que la participation active à la société québécoise implique, entre autres, deux choses : premièrement, une intégration des jeunes de communautés culturelles à la société québécoise et deuxièmement, que cette dernière pose sur eux un regard nouveau, en ne les considérant pas constamment comme des jeunes « autres », mais bien comme des Québécois et Québécoises à part entière.

En effet, il est temps de se rendre compte que cette façon d'exclure les jeunes des communautés culturelles, en les disant « à part » des autres jeunes Québécois, ne favorise absolument pas leur insertion dans la société québécoise, ni ne suscite leur intérêt pour les orientations politiques qui sont en train de se définir. C'est pourquoi, plutôt que d'aborder de manière pragmatique le rôle et la place des jeunes de communautés culturelles dans un Québec en changement, nous avons préféré d'abord mettre l'accent sur le problème de définition des termes. Car c'est avant tout à travers des termes que l'imaginaire social se construit et assigne ipso facto, aux jeunes des communautés

culturelles, une identité, une place et un rôle qui n'ont souvent rien à voir avec la façon dont ils se perçoivent eux-mêmes et désirent agir dans la société québécoise.

D'aucuns trouveront sans doute cette discussion trop « intellectuelle » et pas assez « concrète ». Mais quoi de plus concret qu'un mot, lorsque l'on connaît toutes les incidences qu'il peut avoir dans la vie de tous les jours et dans la définition d'une société !

Les mots recouvrent une réalité bien concrète qu'il ne faut pas négliger. Aussi, dans un premier temps, c'est à partir de ces mots, et de la remise en cause de la vision de l'autre qu'inévitablement ils véhiculent, que nous avons, en tant que comité, mis en perspective le rôle et la place des jeunes de communautés culturelles dans la société québécoise. Ceci étant, nous nous sommes ensuite attardés sur des aspects plus particuliers.

1 Québec Multi-Plus (1989). « Les jeunes des communautés culturelles : s'intégrer dans le respect des différences ». Conseil permanent de la jeunesse, *Les couleurs de la jeunesse... noir sur blanc*, Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse, Québec, p. 153.

Introduction

Attendu que le débat actuel sur l'avenir constitutionnel du Québec constitue une période de réflexion importante pour la société québécoise, il serait intéressant, en tant que jeunes, que nous nous interrogiions et partagions notre réflexion quant à la place que doivent avoir les jeunes issus de communautés culturelles dans la société québécoise en devenir.

Participer à la construction de la société québécoise de demain ne signifie pas qu'il faille nier l'apport de communautés culturelles plus anciennes dans ce qu'est le Québec d'aujourd'hui ; mais bien au contraire, il s'agit de poursuivre dans ce sens et de favoriser la participation de jeunes issus de communautés culturelles plus récentes au modelage d'une société dont ils sont, tout comme les jeunes issus de communautés culturelles plus anciennes, les rouages essentiels.

Notre objectif dans ce texte n'est pas de faire un procès d'intention à la société québécoise. Il s'agit plutôt d'un exercice de réflexion visant d'une part, à éclaircir un certain nombre de termes et d'idées qui, lorsque véhiculés de façon abusive sans que soit perçue toute leur portée, compromettent l'intégration active et harmonieuse des jeunes de communautés culturelles à la société québécoise. Et d'autre part, de jeter les prémisses ou jalons favorisant la participation à part entière des jeunes de communautés culturelles pour façonner le Québec de l'an 2001.

Avant d'aller plus loin, soulignons le fait que le présent texte ne se veut pas représentatif des jeunes de communautés culturelles du Québec. De plus, les réflexions ayant conduit à l'élaboration de ce texte n'ont pas toujours fait l'unanimité au sein du comité.

Première partie : Quelques mise au point

Les jeunes des communautés culturelles : des jeunes avant tout !

Une première mise au point concerne l'utilisation du terme « problématique ». Nous n'utiliserons pas dans ce texte cette tournure pour parler des jeunes de communautés culturelles, car d'un point de vue sémantique celle-ci réfère explicitement à l'idée de problème ; aussi nous utiliserons plutôt l'expression « champ d'intérêt » qui, de prime abord, nous semble plus objective.

Très souvent, lorsqu'il est question des jeunes de communautés culturelles on en parle comme des entités détachées de tout contexte et on oublie que ces jeunes-là sont des jeunes avant tout et ce, malgré les différences culturelles. Ils sont donc alors confrontés dans la société aux mêmes difficultés que tous, telles que : le chômage, l'éclatement de la famille, la pauvreté, la précarité des emplois...

Par ailleurs, nous suggérons d'éviter d'aborder les jeunes en tant que « problème », car le discours implicite que véhicule ce terme tend trop souvent à assimiler les jeunes de communautés culturelles et les jeunes en général à des cas problèmes. Or, sans vouloir nier qu'il y ait des difficultés, il s'avère cependant primordial de discerner entre des situations, chez les jeunes, qui sont effectivement problématiques et d'autres qui ne le sont pas.

Société d'accueil... société québécoise

Dans ce texte, nous avons choisi d'utiliser préférentiellement le terme société québécoise plutôt que celui plus couramment employé de société « d'accueil ». Ce dernier nous paraissait trop restrictif puisqu'il fait principalement référence à une situation contemporaine : la société québécoise accueillant de nouvelles vagues d'immigration. Or, la multiplicité culturelle ne date pas d'aujourd'hui ; en l'occurrence, ce terme ne devrait donc pas s'appliquer aux communautés issues de vagues d'immigration plus anciennes qui, logiquement, ne peuvent pas être accueillies par la société « d'accueil » puisqu'elles en font partie. Aussi, continuer d'utiliser le terme société « d'accueil » de façon extensive, sans égard à l'historicité du processus migratoire, tend à marginaliser les groupes ethniques dont

l'immigration remonte à plusieurs générations et à favoriser un groupe ethnique – les francophones – au détriment de tous les autres.

C'est pourquoi nous préférons d'une part, utiliser le terme société québécoise qui, plus ouvert, permet de conserver le caractère pluraliste de la société et d'autre part, garder l'expression société « d'accueil » pour décrire une situation d'immigration plus récente.

Différences culturelles et complémentarité

À force de mettre l'accent sur les différences culturelles, on oublie qu'il y a aussi entre les différentes cultures composant une société, une complémentarité. Nous entendons par cette idée de complémentarité le fait que la culture des jeunes de communautés culturelles n'est pas celle qui est pratiquée dans le pays d'origine, c'est une culture particulière qui s'est enrichie au contact des autres cultures ethniques et qui évolue et se façonne à travers une expérience nord-américaine commune à toutes les autres cultures. C'est-à-dire, le fait de partager sur un territoire – en l'occurrence l'Amérique du Nord –, certaines valeurs et un mode de vie qui, lui, se ressemble malgré les particularités culturelles. C'est pourquoi nous pensons que les différences culturelles, comprises dans ce sens, se complètent et s'influencent mutuellement dans le cadre d'une société québécoise qui est elle-même, dans son ensemble, en constante transformation.

Les transformations de la société québécoise sont inévitables. Enracinées dans le passé et tournées vers l'avenir, elles remodelent sans cesse le visage de la société québécoise sous l'influence, de nos jours, de communautés culturelles d'immigration plus récente.

Bien sûr, il est vrai qu'à l'heure actuelle il y a, et il y aura toujours, des citoyens ou citoyennes qui, quelle que soit l'origine ethnique, seront réfractaires à l'idée de ces transformations et à l'idée que les cultures d'autres groupes ethniques puissent constituer un apport enrichissant pour l'évolution de la société québécoise. Cependant, en tant que comité dont le champ d'intérêt est axé sur les jeunes des communautés culturelles, on ne peut que souhaiter et favoriser l'épanouissement d'attitudes positives envers les différences culturelles et souligner fortement que contre vents et marées ces dernières sont déjà un état de fait dans la société québécoise. Irrémédiablement entrelacées, elles forment, pêle-mêle, les mailles d'un tissu social qui n'en finit plus de se métamorphoser.

L'idée de **complémentarité** a soulevé, parmi les membres du comité, d'autres interrogations du genre : qui influence qui dans ce processus « d'harmonisation » ? Cette harmonisation se fait-elle à sens unique ? À cela il a été répondu que celle-ci ne se fait pas forcément dans l'harmonie. C'est un processus qui s'effectue non sans « chocs » entre les cultures et qui de plus se déroule à très long terme. D'autre part, la **complémentarité** ne se fait pas à sens unique, la société « d'accueil » – entendue au sens strict du terme tel que nous l'avons défini précédemment – qui enrichit les autres cultures. Au contraire, elle se fait à double sens dans un élan commun d'enrichissement collectif. Du reste, celui-ci ne doit pas se borner aux seuls aspects folklorisants, mais il doit tendre à englober des aspects plus fondamentaux des cultures en présence.

Québécois de vieille souche... pure laine ou Néo-Québécois ?

L'utilisation des expressions québécoises de « vieille souche » et « pure laine » méritent d'être clarifiées, car leur utilisation fréquente sans qu'en soit précisée la portée, prête le flanc à certaines critiques et crée des tensions à l'intérieur de la société québécoise.

En effet, parler sans discernement de Québécois « pure laine » ou de « vieille souche » laisse sous-entendre l'idée d'une **hiérarchisation** entre les Québécois qui seront désignés comme étant de « vieille souche » et/ou « pure laine », c'est-à-dire ceux d'origine britannique ou française, et les autres Québécois, immigrants récents et/ou Québécois n'ayant pas été identifiés comme des descendants de colons français ou britanniques, et qui sont alors désignés sous l'appellation de « Néo-Québécois ». Cette distinction qui oppose les Québécois aux « Néo-Québécois » favorise l'austriacisation de l'autre, en même temps qu'elle évacue l'apport historique d'autres groupes ethniques dans le façonnement du Québec d'aujourd'hui.

Par exemple, certains membres de la communauté noire pourraient, au même titre que les Québécois francophones, être considérés comme des Québécois de « vieille souche » puisqu'ils ont des ancêtres qui étaient au Québec en même temps que les premiers colons. Or, dans la réalité ils ne le sont jamais. Ils restent quoi qu'ils fassent, et ce même après plusieurs générations, des « Néo-Québécois ». Leur participation historique dans la construction du Québec d'aujourd'hui a d'ailleurs été très souvent oubliée dans les livres d'histoire. Ce n'est que depuis peu que l'on tente de remédier à cet « oubli ».

D'autre part, dire que l'on est Québécois « pure laine » masque la croyance à l'idée biologique qui admet l'existence d'une « race pure ». Or, les recherches ont montré qu'il n'y a pas de « race biologiquement pure », cette idée mène tout droit au racisme ; en même temps qu'elle dénie aux nouveaux Québécois la possibilité de devenir à leur tour, au fil des générations, des Québécois « de vieille souche ». L'utilisation de ce terme crée donc des catégories de Québécois : les « pur laine » et les « Néo-Québécois ».

Par ailleurs, parler des Québécois « de vieille souche » amène inévitablement à s'interroger sur la souche. Or, cette démarche, poussée à sa logique extrême, nous amènerait à sortir du Québec ; au même titre qu'en parlant des immigrants d'immigration récente ou ancienne, l'on remonte toujours à leur pays d'origine et ce quelle que soit la durée de leur établissement au Québec. Il ne faut donc pas oublier que ce terme a été utilisé à un moment donné de l'histoire pour tracer des limites.

Cette idée a soulevé une vive polémique parmi les membres du comité et a amené à la formulation de la question suivante : comment dans une telle perspective nommer des Québécois dont les ancêtres sont au Québec depuis plusieurs générations si on ne peut, s'en tomber dans l'ostracisme, les identifier comme étant des Québécois « pure laine » ou de « vieille souche » ?

La langue avait été évoquée à titre d'exemple pour dénommer les Québécois comme étant d'origine française et/ou britannique (d'origine étant entendue en terme de « nation »). Mais l'exemple de la langue comme critère d'identification des Québécois n'est pas suffisant, car cela suppose que la langue est l'unique facteur définissant une culture. Or, la langue, quoique centrale dans la définition de ce qu'est une culture, ne saurait être première. Il y a d'autres éléments qui entrent en jeu dans la définition de celle-ci. Ainsi, on ne saurait certes placer sur un même niveau les Québécois francophones et les Québécois d'origine française, car bien qu'ils partagent une même langue leurs cultures respectives sont différentes. Ainsi, baser l'identification culturelle uniquement sur le fait de partager une même langue serait nier la spécificité culturelle de chacun de ces pays. Cependant, le fait de préciser que c'est en termes de « nation » ou de « pays » que l'on fait référence, en parlant des Québécois d'origine française, permet de clarifier le malentendu en ne mettant pas toute l'importance sur la langue comme symbole d'une culture.

Pour éviter les ambiguïtés qui voilent ces termes, nous pensons qu'il serait préférable de ne pas les utiliser. Cependant, rejeter l'utilisation du terme Québécois « de vieille souche » ne veut pas dire que la spécificité francophone de la culture québécoise et son apport dans la construction du Québec soient niés, car il est vrai qu'ils étaient là bien avant les nouveaux immigrants. Néanmoins, il faut aussi savoir accepter les changements survenus dans la société québécoise sans mettre constamment en valeur la primauté d'un groupe ethnique – les francophones – par rapport à tous les autres. La société québécoise d'aujourd'hui ne doit pas être observée sous l'angle d'une dichotomie simpliste qui range d'un côté les francophones, de l'autre les anglophones et, évoluant entre ces deux extrêmes, les groupes ethniques.

À propos des anglophones, certains membres du comité avaient suggéré de ne pas considérer sur un même plan les communautés culturelles et la communauté anglophone. Ce débat un peu ombrageux a permis de mettre en évidence les contradictions dans les définitions de ce qu'on entend par communautés culturelles. En effet, lorsque l'on parle de communautés culturelles l'on y fait souvent référence en termes de minorités culturelles, ce qui n'est pas complètement faux ; alors que lorsque l'on parle des anglophones et des francophones, c'est soudainement en termes linguistiques que l'on y fait référence, la culture passant au second rang. Or, la communauté anglophone peut très bien regrouper plusieurs communautés culturelles, tout comme la communauté francophone d'ailleurs.

Pour revenir à l'utilisation des expressions « pure laine » et de « vieille souche », nous voyons donc que ces termes ne sont pas neutres et jumelés à une perception linguistique de la société québécoise, ils tendent à perpétuer le vieux débat dualiste consistant à partager en deux blocs distincts les francophones et les anglophones ; et d'évacuer une perception plus actuelle et dynamique de la société québécoise où l'identité québécoise est perçue comme étant plurielle.

Ainsi, plutôt que de poursuivre un débat qui ne s'avère pas très clair ni très constructif, nous préférons aborder la société québécoise comme étant, dans sa composition, intrinsèquement plurielle. Il n'est donc pas utile pour l'essor futur de la société québécoise de maintenir la ligne « Maginot » divisant les francophones d'un bord, les anglophones de l'autre et oscillant entre les deux : les « Néo-Québécois ».

Par conséquent, nous suggérons d'éviter ces termes trop pleins de sous-entendus. Nous pourrions à la place essayer de définir l'identité québécoise autrement. Ainsi, être Québécois pourrait vouloir dire être né au Québec et/ou avoir accepté d'y vivre en participant à son enrichissement, sans nier pour autant sa spécificité culturelle. Lorsqu'il s'avère impossible, pour une raison ou pour une autre, de ne pas utiliser le terme « de vieille souche », alors il convient de le dissocier du terme « pure laine » et d'être conscient de sa signification implicite.

Nous pouvons dire, finalement, que nous sommes des Québécois vivant dans un Québec différent du fait de la multiplicité culturelle. La culture québécoise a évolué et continue d'évoluer dans la diversité. Il est même tout à fait possible que dans 100 ans on ne parle plus de Québécois de « vieille souche ».

Deuxième partie : La participations des jeunes issus de communautés culturelles à la société québécoise : une responsabilité partagée

Tout en reconnaissant certaines limites inhérentes à la société québécoise – marginalisation des jeunes issus de communautés culturelles, présentation de ces derniers comme des éternels immigrants, sentiment de persécution que vivent certains membres de communautés culturelles, difficultés socio-économiques que vivent les jeunes ... – il importe de réfléchir, dans une perspective d'avenir, sur la place des jeunes issus de communautés culturelles dans un Québec en changement.

La plus grande partie de ce texte a porté sur la mise au point de certains termes qui, utilisés à tort et à travers, n'encouragent pas le développement d'attitudes positives vis-à-vis de l'autre et freinent l'intégration des jeunes de communautés culturelles dans la société québécoise. La seconde partie de ce texte tente de définir les responsabilités respectives des partenaires en présence, pour inciter les jeunes des communautés culturelles à participer d'avantage à la construction de la société québécoise.

Grosso modo, nous distinguons trois grands axes dans la société québécoise, lesquels axes, en agissant de concert, peuvent donner l'impulsion nécessaire afin que les jeunes des communautés culturelles aient le désir d'être davantage présent dans la société québécoise en devenir. Le premier axe, selon nous, c'est la base, c'est-à-dire tous les membres de la société. Le deuxième axe est le gouvernement, c'est-à-dire l'État. Enfin, le troisième axe est celui composé par les différents organismes du processus d'ouverture et plus particulièrement les communautés culturelles.

Le premier axe : responsabilité de la base

En ce qui concerne les membres de la base, ils ont la responsabilité individuelle de s'informer et de s'éduquer sur les différentes cultures en présence. La société québécoise dans son ensemble doit accepter l'autre, reconnaître que ce dernier est déjà engagé dans le contexte socio-

économique québécois et comprendre que cette contribution ne peut être qu'enrichissante pour l'avenir du Québec.

Le deuxième axe : responsabilité de l'État

L'État, quant à lui, doit assumer ses responsabilités en la matière et pas simplement intervenir à coups de subventions pour des événements folkloriques ou prononcer de belles paroles. Car, ainsi, il ne s'agit que de coups d'éclat, lesquels sont sans véritables conséquences pour encourager la communication interculturelle entre les différents groupes et faciliter leur participation à la vie québécoise.

Il ne suffit pas simplement de regarder la diversité ethnique et culturelle comme on regarde un spectacle, de façon détachée, ni non plus de discourir sur l'interculturalité sans chercher à en appliquer les préceptes et à les vivre quotidiennement. La diversité ethnique et culturelle de la société québécoise doit se refléter dans toutes les structures de la société. Les diverses institutions doivent devenir le miroir de la multiplicité culturelle. Pour ce faire, l'État doit donner l'impulsion nécessaire pour que s'opèrent de tels changements. Ainsi, plutôt que de prêcher dans le désert, le gouvernement doit prêcher par l'exemple. Sinon, comment désirer influencer positivement la façon de penser de tout un chacun en prônant une ouverture face à la diversité culturelle, si cette dernière n'est pas représentée au sein même des différentes institutions ! Ce n'est qu'à partir de ce premier jalon que peut véritablement s'établir une communication et une compréhension interculturelles entre les différents groupes en présence.

Idéalement bien sûr, c'est de la base que devraient partir les changements dans la société québécoise – là est d'ailleurs notre contribution en tant que comité de réflexion –, mais souvent la base n'a pas les moyens d'acheminer son discours. Ce qui n'est pas le cas de l'État qui, à travers certaines de ses structures comme les mass média, influence directement, qu'on le veuille ou non, notre quotidien. Il y a donc un fossé entre l'idéal et la réalité.

En outre, les gens détenant un certain pouvoir dans les différentes institutions doivent aussi prendre leurs responsabilités afin de favoriser la représentation de la diversité culturelle dans ces mêmes institutions.

Pour conclure, disons que l'interculturalité doit se refléter dans les différentes structures de la société. Ce n'est qu'à ce titre qu'elle peut aspirer à être pleinement intégrée à la vie de la société québécoise. De plus, cela nécessite, de la

part du gouvernement, une politique claire d'éducation interculturelle, laquelle est le ferment essentiel pour favoriser l'acceptation mutuelle des différents groupes culturels composant la société québécoise, et ce, afin que les différentes caractéristiques culturelles ne soient plus perçues comme un obstacle, mais plutôt comme un enrichissement pour la société québécoise toute entière. Telle est la tâche à laquelle doit s'atteler le gouvernement.

Si toute culture qui immigré a la responsabilité de s'adapter aux pays d'accueil et à la culture qui s'y trouve, il faut aussi s'attendre à ce que la culture d'accueil accepte comme un enrichissement ces apports de valeurs culturelles nouvelles. De cette façon, l'éducation interculturelle serait une éducation au dialogue des cultures, à un cheminement commun vers un avenir qui ne pourrait qu'être différent parce que fondé sur un pluralisme régénérateur et non sur l'assimilation ou la disparition des cultures au profit d'une seule.²

Le troisième axe : responsabilité des communautés culturelles

Le troisième axe est celui formé par les différents organismes du processus d'ouverture et de reconnaissance de l'autre, et tout particulièrement, puisque tel est notre champ d'intérêt, les différentes communautés culturelles. Celles-ci ont une responsabilité non moins importante : celle de former les jeunes à être compétitifs en les aidant à dépasser leur sentiment de persécution. En d'autres termes, il faut que les jeunes prennent leur place dans la société afin d'accéder à un plus grand pouvoir de décision.

Si la société québécoise a certains devoirs envers les membres des différentes communautés culturelles, ceux-ci, et plus particulièrement les nouveaux immigrants, ont aussi certaines responsabilités à l'égard du pays où ils ont choisi de vivre. Ils doivent notamment s'initier à la culture d'ici, voir que le français est la langue de communication officielle, mais non la seule langue de communication ; et qui plus est, il y a des choses qu'ils doivent laisser de côté s'ils veulent un jour faire partie de la société québécoise et s'ils ne veulent pas que dans 60 ans on leur pose encore la question : d'où viens-tu ?

Il faut travailler pour être reconnu comme membre à part entière de la société québécoise, ce qui veut dire qu'il ne faut pas s'exclure ou se retrancher dans son particularisme ethnique ou culturel en faisant fi de la société aux alentours. Il est aussi important pour certains jeunes de communautés culturelles d'arriver à dépasser leur sentiment de persécution.

Nous souhaitons donc, en tant que jeunes, que les membres des différentes communautés culturelles s'ouvrent au Québec et se sensibilisent à un Québec qui a une histoire.

Ne voyons sous ce terme aucun sous-entendu d'aucune sorte. Ce que nous voulons dire, c'est que quiconque veut participer activement à la construction de la société québécoise doit apprendre à connaître son histoire, son passé. C'est, selon nous, une condition essentielle, qui n'implique pas cependant l'idée d'obligation pas plus que l'idée d'une adhésion sine qua non à une histoire officielle qui souvent omet certains éléments qui ne lui sont pas profitables.

Dans le paragraphe qui suit le terme *leaders* a été remplacé par celui de *porte-parole* car le mot *leaders* sous-entendait trop l'idée d'une élite, or celle-ci n'est pas forcément représentative de la communauté.

Nous avons aussi soulevé le fait que la contribution des différentes communautés culturelles doit passer par les porte-parole de ces communautés. Ces derniers doivent s'asseoir et écouter ce que leurs membres ont à dire. Ils doivent servir d'intermédiaires entre l'État et la communauté. Et il revient aux membres des différentes communautés d'actualiser, dans leur quotidien, cet échange.

La responsabilité des membres de communautés culturelles s'articule donc principalement autour de ces deux éléments clés : premièrement, la connaissance de l'histoire du Québec et, du même coup celle du Canada et, deuxièmement, la participation active à la société québécoise. L'optimisme de nos réflexions ne doit pas, cependant, laisser croire que tout va bien dans le meilleur des mondes et qu'en respectant ces deux critères les communautés culturelles, et surtout les jeunes de ces communautés, vont être parfaitement intégrés à la société québécoise en devenir !

2 Conseil supérieur de l'éducation (1983). *L'Éducation interculturelle*, Québec, p.14.

En effet, il faut reconnaître que l'on évolue dans un contexte socio-économique particulier qui fait que toutes les communautés culturelles ne sont pas sur un même pied quant à leur participation active à la société québécoise. Toutes n'ont pas le même poids politique, économique et social. Certaines même paient plus chèrement que d'autres le prix de leur participation.

Suite à ces réflexions, nous avons quelques objectifs que nous souhaiterions voir se réaliser, afin de favoriser le maintien d'un équilibre harmonieux entre les différents membres de la société québécoise.

La société québécoise doit avoir une politique linguistique et culturelle claire.

La promotion du Québec en tant que société distincte doit se faire avec et non au détriment des membres des communautés culturelles.

Le Québec doit reconnaître la pluralité culturelle de sa population. En corollaire, la société québécoise doit accepter que cette pluralité puisse constituer un apport enrichissant pour son développement.

Les communautés culturelles doivent se sentir membres à part entière de la société québécoise et cette dernière doit favoriser ce fait par des actions concrètes.

Conclusion

Telles ont été nos principales réflexions dans ce comité. Nous avons eu des contraintes matérielles et de temps qui nous ont obligé à effleurer certaines idées, alors que d'autres ont été plus approfondies. Il reste que dans tous les cas nous avons essayé d'être constructifs et positifs, sans être dupes, afin que nos réflexions apportent un éclairage particulier dans la compréhension des jeunes de communautés culturelles.

À travers ces réflexions nous avons pu constater combien il était difficile, tout en critiquant l'utilisation abusive de certains termes, de ne pas utiliser ces mêmes termes pour décrire les situations dont nous parlions. C'est cependant en toute connaissance de cause que nous les utilisons.

Pour terminer, ajoutons le fait que les propos que nous avons tenus dans ce texte ne s'appliquent pas uniquement aux jeunes des communautés culturelles ; il y a, en effet, entre les différents comités mis sur pied par le Conseil permanent de la jeunesse, des réflexions communes à tous les sujets abordés.

Jeunes et société

Vers la croisée des chemins

Comité sur les jeunes autochtones

Membres du Comité des jeunes autochtones

Sylvain Tanguay

Ex-vice-président, Conseil permanent de la jeunesse
Responsable du comité

André Hammond

Nation huronne
Diplômé en administration des affaires
Co-responsable du comité et rédacteur du texte

Raymond Picard

Nation huronne
Coordonnateur des programmes de formation à l'IFAQ

Denis Kistabish

Nation algonquine
Président du Conseil des jeunes
Algonquins du Nord-Ouest

Guy Laloche

Nation attikamek
Artisan

Laura Makiuk

Nation inuit
Étudiante

Pierre Martineau

Nation huronne
Agent de projet
à l'IFAQ

Diom R. Saganash

Nation cri
Vice-président du Grand Conseil des Cris du Québec

Mark-Steward Redfurn

Nation cri
Secrétaire du Conseil de bande d'Eastmain

Jérôme Russel

Nation algonquine
Étudiant

Remerciements

Nous désirons remercier monsieur André Hammond qui a assumé la difficile tâche de résumer nos discussions et de les fondre dans un texte qui en conserve l'essence.

Nous remercions également monsieur Sylvain Tanguay, ex-vice-président du Conseil permanent de la jeunesse, qui a assuré avec diligence l'animation lors de notre séance de travail au Lac Saint-Joseph.

Nos remerciements s'adressent aussi à madame Louise Bisson, agente de recherche de ce même Conseil, pour son précieux travail de révision du texte final.

Merci également aux membres du Conseil permanent de la jeunesse pour leur intérêt soutenu face aux préoccupations des jeunes autochtones du Québec.

Les membres du comité

Table des matières

	Page
Avant-propos	63
La culture autochtone ou le cercle de la vie	64
L'Éducation	65
L'emploi	66
La crise autochtone	67
Conclusion	68

Avant-propos

Nous sommes un groupe de neuf jeunes autochtones provenant de différentes nations et de divers domaines d'activité. Nous sommes préoccupés par les questions de culture, d'éducation et d'emploi de même que par les répercussions de la crise autochtone. Nous avons accepté, à l'invitation du Conseil permanent de la jeunesse, de nous réunir pour discuter de nos préoccupations dans le cadre du projet « Jeunes et société ».

Les opinions qui sont présentées dans ce texte n'engagent que notre groupe et nous souhaitons qu'elles ne seront pas interprétées d'autres façons. Nous n'avons pas participé à ce projet comme représentant ou représentante de nos nations respectives, mais seulement en notre nom personnel et en notre qualité de jeune autochtone.

L'essentiel de nos discussions a porté sur la réalité des jeunes autochtones en 1990 et sur les difficultés qu'ils rencontrent tant en matière de recherche de leur identité culturelle, de poursuite d'études de niveau secondaire et postsecondaire, que de développement économique possible dans leur communauté. Nos discussions nous ont également amenés à réfléchir aux solutions que nous envisageons pour un avenir meilleur. Enfin, nous avons porté notre regard de jeune autochtone sur la crise de l'été 1990 et sur ses répercussions.

La culture autochtone ou le cercle de la vie

En 1990, la culture autochtone s'exprime différemment d'une communauté à l'autre, d'un individu à l'autre. Cependant, les fondements de notre culture reposent toujours sur les valeurs traditionnelles autochtones que sont le partage, la bravoure, la solidarité, le respect de l'individu et l'harmonie avec « notre Mère, la Terre ». L'autochtone est donc foncièrement un être spirituel en communion avec le créateur et la nature.

Mais, être un jeune autochtone aujourd'hui n'est pas facile. Si l'on demande à des jeunes amérindiens comment ils se définissent, certains répondront : « Un Indien, ça vit sur une réserve et ça a un numéro de bande ! » Cela démontre bien à quel point l'autochtone peut parfois se sentir dépossédé de son identité culturelle.

Les jeunes autochtones n'ont pas tous eu la chance d'apprendre leur langue, leurs traditions et leurs coutumes. Confrontés très tôt à la culture non autochtone, ils vivent des contradictions profondes et sont tiraillés entre leur identité autochtone et leurs valeurs non autochtones.

Aujourd'hui, beaucoup de jeunes quittent leur réserve pour aller étudier, avec l'intention d'y revenir quelques années plus tard. Le retour à la communauté se vit douloureusement pour certains. Nous revenons avec un bagage culturel non autochtone, aux valeurs très différentes. Après toutes ces années où l'on n'a parlé que le français ou l'anglais, on ne peut plus vraiment parler avec nos parents. On a connu les facilités de la vie urbaine et souvent, on a perdu les habitudes de vie de la communauté. On est vu comme des étrangers sur la réserve. Mal compris dans leur famille et leur communauté, certains décident de retourner dans les centres urbains. En ville, ils se sentent mieux compris, mais cela ne dure qu'un temps. Le doute et le questionnement s'installe. Sont-ils Indiens ou Québécois ? Ils ne sentent pas qu'ils peuvent vraiment s'identifier aux autochtones, pas plus qu'aux Québécois, d'ailleurs. Une crise d'identité culturelle profonde et difficile à vivre s'enracine en eux. Surgissent alors les problèmes d'alcool et de drogue. Ils ne savent plus où ils en sont. Trop souvent, ils sont poussés au suicide.

Les jeunes autochtones qui choisissent plutôt de demeurer dans leur communauté vivent aussi des tiraillements. Alors qu'historiquement, l'autochtone vit de chasse et de pêche,

au rythme de la forêt et en harmonie avec son environnement, les jeunes d'aujourd'hui peuvent difficilement vivre comme leurs parents et grands-parents et ainsi contribuer à perpétuer les coutumes et les valeurs ancestrales. Ils sentent néanmoins leurs racines disparaître avec les forêts que l'on détruit, avec les terres que l'on inonde, avec les lits des rivières que l'on détourne. Car, lorsque « notre Mère, la Terre » est malade, nous souffrons aussi d'un mal profond.

Pour plusieurs d'entre nous, c'est en retrouvant leur identité culturelle que les jeunes autochtones pourront s'en sortir et bâtir une meilleure vie collective avec leurs frères, tant Indiens que Québécois. Les jeunes doivent prendre grand soin de la culture autochtone. Ils doivent être amenés à prendre conscience de l'héritage légué par leurs ancêtres afin qu'ils puissent eux-mêmes transmettre cet héritage à leurs enfants et à leurs petits-enfants. Les jeunes autochtones ont le droit de savoir qui ils sont, d'où ils viennent.

Dans plusieurs communautés autochtones, on se préoccupe beaucoup maintenant d'éveiller les jeunes aux traditions ancestrales. Cet éveil se fait par le retour à l'enseignement de la spiritualité autochtone, de ses rites et de ses cérémonies de même que par l'apprentissage de la langue maternelle. C'est à partir de là que les jeunes commencent à découvrir les véritables valeurs et à comprendre le sens de leur vie et de leur culture.

Prenons l'exemple des Algonquins de l'ouest du Québec. À Pikogan, des jeunes Algonquins ont ramené la cérémonie du « tewegan » (tambour) dans leur communauté. Cette cérémonie revêt une importance capitale car elle symbolise l'éveil du sentiment de la nation. C'est au rythme du « tewegan » que l'on entend battre le cœur de la nation algonquine.

Les jeunes Algonquins redécouvrent aussi le rituel du « madodo » (tente de purification). La tente de purification sert bien sûr à se purifier, mais c'est aussi un lieu pour prier, pour communiquer avec l'esprit de nos ancêtres, pour chanter des chants de guérison, pour prendre conscience de notre identité, de nos valeurs et pour apprendre à dire merci à « notre Mère, la Terre » pour tout ce qu'elle nous donne.

Chez les Cris, l'importance de la vie spirituelle est également souligné par plusieurs cérémonies traditionnelles comme la fête pour les premiers pas de l'enfant, celle pour les premières raquettes des jeunes qui souligne les premiers pas dans la vie du jeune chasseur, de même que les chants et les cérémonies pour remercier la forêt de les nourrir.

C'est de cette façon que l'on retrouve dans toutes les communautés, cette fierté de vivre, de penser et d'être, des autochtones. Et cette fierté passe inexorablement par le retour aux sources, par la pratique d'une spiritualité propre aux autochtones, en harmonie avec la nature.

De génération en génération, c'est par tradition orale que s'est perpétué notre bagage de connaissances, nos traditions et nos coutumes. Les langues autochtones constituent la courroie de transmission de notre culture. Elles sont donc aussi un instrument de premier ordre pour la protection de la culture autochtone. Pour que ce précieux héritage demeure toujours vivant, les communautés autochtones doivent tout mettre en œuvre, afin que les langues de nos ancêtres soient protégées et parlées par tous, du plus jeune au plus âgé d'entre nous.

Il nous incombe donc, à nous les jeunes, de protéger notre langue maternelle et surtout de l'enseigner aux générations présentes et futures. Dans l'avenir, nous devons travailler à permettre aux langues autochtones d'évoluer. Cette remise à jour devra se faire en conformité et en harmonie avec notre culture et nos valeurs.

Mais, il ne fait aucun doute pour nous que les langues amérindiennes et inuktitut devront également être protégées par des ententes signées entre les gouvernements autochtones et non autochtones. Nous croyons aussi qu'à l'instar des institutions dont le gouvernement québécois s'est doté pour protéger la langue française, la protection et la survie de nos langues nécessitent aussi la création d'un organisme officiel chargé de les promouvoir, un Office de protection des langues autochtones en quelque sorte.

L'éducation

La grande majorité des étudiants autochtones voulant poursuivre des études de niveau secondaire et post-secondaire doivent quitter leur communauté. Ces jeunes doivent donc se séparer très tôt de leur famille et de leurs amis, généralement vers l'âge de 12 ou 13 ans.

Pour les jeunes autochtones, une multitude de problèmes découle de cette réalité à laquelle rien dans leur éducation familiale ne les a préparés.

Premièrement, le choc culturel des jeunes étudiants autochtones qui entrent en contact avec le monde scolaire non autochtone est d'une importance capitale. Dus à ce choc, divers problèmes sociaux surgissent souvent rapidement. Les jeunes vivent les problèmes d'identification dont nous avons parlé plus haut ; ils ont peur du rejet ; ils subissent les préjugés et la discrimination raciale ; ils ont des problèmes de consommation d'alcool et de drogues ; certains vont même jusqu'au suicide.

L'éloignement fait aussi en sorte que le jeune qui quitte sa communauté pour aller étudier en ville, ne voit ses parents que très rarement durant l'année scolaire. Il n'a donc pas tout le soutien familial que les autres étudiants de l'école peuvent recevoir de leurs parents.

Les jeunes étudiants autochtones sont également confrontés à un problème d'ordre économique. Les coupures dans les budgets consacrés à l'éducation font en sorte que les jeunes ont de moins en moins accès à des ressources financières adéquates.

La transition d'une école autochtone à une école non autochtone est difficile à vivre pour les jeunes. Pour certains, l'utilisation d'une langue différente de leur langue maternelle peut entraîner des difficultés de compréhension à l'école. Courroie de transmission de la culture, la langue véhicule aussi des façons de penser différentes. Cela se traduit aussi dans les programmes scolaires et les façons d'enseigner qui sont forcément différents de ce qui se vit à l'école québécoise. Le jeune se voit donc confronter, dès le niveau secondaire, à un système pédagogique nouveau. Il en découle des problèmes d'adaptation majeurs comme des retards pédagogiques importants, des taux d'absentéisme, d'échecs et de décrochage très élevés. De plus, le jeune autochtone ne reçoit pas toujours toute l'aide dont il aurait besoin, afin d'atténuer le choc de l'adaptation.

Ainsi, tous ces facteurs, que ce soit l'éloignement de son milieu traditionnel de vie, l'absence de parents et d'amis durant l'année scolaire, les pédagogies différentes, l'absence de ressources d'aide à l'intérieur de l'école, l'utilisation d'une langue autre que la leur, un système de valeurs totalement différent ou les difficultés financières, font en sorte que les jeunes étudiants autochtones sont profondément désavantagés lorsque vient le temps pour eux de poursuivre leurs études secondaires et post-secondaires.

Par conséquent, nous croyons que les autochtones doivent prendre en charge leur système d'éducation, tant du niveau primaire, secondaire que postsecondaire. C'est la seule façon pour nous de nous assurer que les jeunes reçoivent une éducation qui respecte la culture et les valeurs traditionnelles des nations autochtones.

Depuis plusieurs années, des organisations autochtones comme l'Institut de formation autochtone du Québec (I.F.A.Q.) et l'Institut éducatif et culturel Attikamek Montagnais (I.E.C.A.M.) mettent tout en œuvre pour créer des programmes de formation de niveaux collégial et universitaire qui tiennent compte de la réalité autochtone.

Cette nouvelle approche incite davantage les jeunes autochtones à aller chercher une scolarisation supérieure à la génération qui les a précédés, tout en permettant de conserver la culture, les valeurs, la langue et l'identité autochtones.

L'emploi

Traditionnellement, les autochtones exerçaient diverses activités reliées à leur survie que ce soit la chasse, la trappe, la pêche, la cueillette de fruits ou la fabrication artisanale d'objets de toutes sortes. Les échanges d'ordre économique entre les nations procédaient du troc. La notion de profit était inexistante.

Cependant, avec l'arrivée des Européens sur la terre de nos ancêtres, les activités traditionnelles ont graduellement décliné, pour presque disparaître, 400 ans plus tard.

De peuple nomade vivant en parfaite harmonie avec « notre Mère, la Terre », nous nous sommes vu imposer un mode de vie sédentaire, dans une économie capitaliste, qui ne tenait pas compte de notre culture et de nos valeurs. On nous a, par la force et par la ruse, imposé des territoires fermés, les réserves. Avec cette nouvelle façon de vivre, il devenait pratiquement impossible de perpétuer nos traditions en matière d'économie de survie et de troc.

Voilà où nous en sommes arrivés.

La situation économique actuelle peut différer d'une communauté autochtone à l'autre. Certaines, qui sont limitrophes aux grands centres urbains, ont su intégrer une économie axée sur la production de biens et services accessibles aux autochtones et aux non autochtones. À l'opposé, celles qui sont davantage éloignées essaient tant bien que mal de développer leurs régions avec les maigres ressources dont elles disposent.

Mais, nous sommes tous confinés sur les territoires exigus que sont les réserves. Nous n'avons pas accès aux diverses ressources, incluant celles du sous-sol, que comportent les immenses territoires de nos ancêtres. C'est pourquoi, la non reconnaissance de nos droits ancestraux sur ces territoires demeure la préoccupation majeure de l'ensemble des communautés autochtones.

Il est clair que notre développement économique durable est infiniment lié à la reconnaissance de nos droits territoriaux ancestraux et à l'accessibilité à nos territoires. Tant et aussi longtemps que les gouvernements de Québec et d'Ottawa demeureront indifférents à cette question, il sera inutile de parler d'autodétermination politique et culturelle ainsi que de développement économique viable pour les communautés autochtones.

Jusqu'à présent, les gouvernements, tant provincial que fédéral, ont gardé les nations autochtones dans une dépendance économique malsaine en nous offrant l'éternel cercle des emplois précaires, des prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale.

Nous, les jeunes autochtones, nous voulons offrir à nos enfants et nos petits-enfants, la fierté et la dignité de nos ancêtres, et non cette dépendance économique à laquelle les gouvernements non autochtones nous ont conduits, pas plus que les pièges que la société de consommation nous a tendus.

La crise autochtone

Le 11 juillet 1990, le groupe tactique de la Sûreté du Québec donne l'assaut aux barricades érigées plus tôt par la communauté Mohawk de Kanasetake, près d'Oka. Bilan de l'agression policière : une perte de vie du côté de la Sûreté du Québec et chez les Mohawks, comme pour l'ensemble des nations autochtones, beaucoup de peur et d'appréhension.

Cette provocation armée a entraîné la plus dramatique et la plus longue crise autochtone de l'histoire moderne du Québec et du Canada. Cet assaut violent a laissé de profondes cicatrices dans les relations entre les Premières Nations et les élites politiques, locales, régionales et nationales, sans oublier la population québécoise.

L'ampleur d'un tel soulèvement de la part du peuple Mohawk face à l'agression et à la non reconnaissance de leurs droits en a surpris plus d'un. Malheureusement, une telle crise était prévisible compte tenu des circonstances.

Jusqu'ici, la population québécoise semblait solidaire, sinon sensible, aux revendications légitimes des Premières Nations. Les événements malheureux de l'été dernier ont soulevé beaucoup de préjugés et surtout de l'incompréhension face aux revendications historiques des autochtones du Québec.

Une des questions qui nous préoccupe, est le rôle qu'ont joué les médias durant cette crise. En tant qu'autochtones, nous croyons que les médias n'ont pas rapporté objectivement les événements qui ont conduit un peuple historiquement non violent dans une situation aussi incontrôlable, provoquée par les gouvernements québécois et canadien. À notre avis, la couverture des médias n'a fait qu'affaiblir et discréditer les revendications des autochtones aux yeux de la population.

Pour les jeunes autochtones, il est clair que les leaders politiques du Québec et du Canada n'ont pas su gérer de façon efficace et équitable la crise qu'ils ont eux-mêmes provoquée. Sur le plan politique et juridique, nous ne croyons pas aux institutions mises en place par les gouvernements non autochtones. Leurs institutions ont, jusqu'à maintenant, toujours cherché à ignorer la question autochtone. À cet effet, il devient impératif à nos yeux de les modifier de manière à ce que les onze nations

autochtones du Québec, soit les dix nations amérindiennes et la nation inuit, y soient représentées équitablement. Cela permettrait ainsi d'éviter que ces institutions soient à la fois juge et partie, dans le règlement des questions autochtones. Par exemple, un redécoupage de la carte électorale du Québec pourrait permettre à des représentants autochtones d'être élus et de siéger à l'Assemblée nationale du Québec. Le recours à des tribunaux internationaux afin de régler nos divergences sont peut-être aussi des voies de solutions à long terme.

Suite à cette crise, les gouvernements, tant à Québec qu'à Ottawa, doivent mettre fin à plus de cent ans d'indifférence, voire d'arrogance, envers les aspirations légitimes des peuples autochtones. Ils doivent aussi mettre un terme au non respect des traités et conventions signés entre eux et les Premières Nations.

Quant aux nations autochtones, elles doivent maintenant travailler à refaire leur image sur le plan local, national et international. Nous devons également nous asseoir afin d'écrire la « vraie » histoire du Québec et du Canada. Une histoire qui tienne compte de la réalité autochtone et de l'apport de nos nations au développement de ce pays. Nous devons aussi éduquer les nouvelles générations.

La route de la guérison sera longue. D'innombrables embûches nous y attendent. Nous espérons que les futures générations de Québécoises et Québécois seront mieux sensibilisées à la situation précaire que les nations autochtones vivent depuis trop longtemps. Nous ne voulons plus que les différences d'ordre culturel et linguistique viennent ralentir et faire échec à nos aspirations légitimes à une plus grande autonomie de nos nations.

Pour nous, les jeunes autochtones, il est clair que le respect mutuel sera le gage d'une cohabitation pacifique entre nos peuples.

Conclusion

Le jeune autochtone d'aujourd'hui est profondément inquiet face à son avenir individuel et collectif. Inquiet de voir ses territoires inondés. Inquiet de voir ses forêts détruites. Inquiet de voir fuir ses traditions, au nom du sacro-saint progrès de la société moderne.

Quelle sera sa place dans une société où les gouvernements non autochtones sont en train de commettre un crime contre « notre Mère, la Terre » en dilapidant le patrimoine faunique et environnemental des générations présentes et futures ?

Que lui réserve l'avenir, dans un cadre politique et économique d'où sa nation est pratiquement exclue ?

Le jeune autochtone d'aujourd'hui veut passionnément travailler à l'épanouissement de sa communauté, tant sur le plan culturel qu'économique. Il lui offre sa jeunesse, son savoir et surtout sa fierté.

« J'ai pas à m'inquiéter de l'avenir, j'ai juste à le préparer. »

(Jimmy Papatie du Comité régional des jeunes Algonquins, lors des Audiences publiques sur la jeunesse - 1988)

Jeunes et société

**Point de vue sur la culture
et les valeurs des jeunes**

Comité sur la culture et les valeurs des jeunes

Membres du Comité sur la culture et les valeurs des jeunes

Luis Galvez, 24 ans

D'origine chilienne, il est arrivé au Québec à l'âge de 10 ans. Il est étudiant au premier cycle en sciences politiques à l'Université de Montréal et assume la vice-présidence du Regroupement tourisme jeunesse, après avoir travaillé bénévolement au sein de bureaux d'information voyage installés dans les cégeps et universités.

Michel Lalande, 25 ans

Diplômé en psychosociologie de la communication de l'Université du Québec à Montréal, il a travaillé comme consultant mais demeure à la recherche d'un emploi. Il est administrateur à la Corporation de développement économique et communautaire Rosemont-La Petite Patrie. Il a aussi étudié la « Mécanique des machines fixes » (chauffage et réfrigération) à l'école polyvalente.

Jean-Claude Lavergne, 28 ans

Il étudie présentement en gestion des ressources humaines à l'UQAM et coordonne, à titre de rédacteur en chef contractuel, *L'enjeu*, une revue d'éducation en environnement publiée par l'organisme du même nom. Il a d'ailleurs été directeur général d'Enjeu-Environnement Jeunesse de 1986 à 1990.

Lynda Moras, 24 ans

Elle travaille à temps partiel pour la Société canadienne de la sclérose en plaques, (division du Québec). Elle a fait du journalisme étudiant, a milité au sein de Enjeu et a travaillé notamment comme animatrice sur une base de plein-air et à l'organisation d'événements dont le Tour de l'île de Montréal.

Jean-Pierre Simard, 26 ans

Marie Andrée Wallot, 25 ans

Fondateurs et codirecteurs artistiques d'Anar Danse Inc, ils créent des oeuvres imprégnées de préoccupations d'ordre politique et social, qui fusionnent les arts visuels et la danse.

Formé en danse et en gestion des arts, Jean-Pierre est membre du comité des chorégraphes du Regroupement des professionnels de la danse du Québec et du conseil d'administration du Fonds communautaire d'emprunt de Montréal. Peintre et sculpteur, intéressée par la notion de mouvement dans les arts visuels, Marie Andrée assume une partie de la mise en scène et de la direction de l'image

des spectacles ainsi que la coordination des relations publiques de la compagnie. Elle a étudié à l'UQAM, puis opté pour une démarche autodidacte. Son travail a fait l'objet de trois expositions dans les galeries montréalaises.

Coordination du comité

Joël Marier, 29 ans

Il est fondateur et directeur général du Regroupement tourisme jeunesse et étudiant à temps partiel en Gestion et intervention touristiques à l'UQAM. Il a travaillé bénévolement pour plusieurs organisations dont le Regroupement loisir Québec, le Mouvement étudiant pour le « Oui » et le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal.

Rédaction du rapport

Pascale Bréniel, 28 ans

Journaliste et rédactrice, elle est membre d'InterView, un regroupement de pigistes, et écrit pour la Presse canadienne, La Presse et Mtl. Elle possède un baccalauréat en communication, a notamment travaillé pour le Cirque du Soleil, la revue Convergence, le Regroupement tourisme jeunesse et s'intéresse aux arts d'interprétation.

Table des matières

	Page
Avant-propos	73
Qui sommes-nous ?	74
Que voulons-nous ?	76
Un projet de société	76
Une société distincte qui assume sa différence	76
Des enfants... dans certaines conditions	77
Une planète viable	78
Une gestion plus sensée des ressources et des fonds publics	79
Une recherche de l'excellence qui laisse place à la différence	79
Conclusion	80
Avoir voix au chapitre	80

Avant-propos

Notre comité, contrairement aux autres, ne s'intéressait pas à une problématique particulière — telle l'emploi ou la situation des femmes — qui appellent un constat de la situation, une évaluation des mesures existantes pour la corriger et la formulation de recommandations ou le dégagement de perspectives.

Les valeurs des jeunes ne constituent pas un « problème » auquel il faut apporter des correctifs. C'est pourquoi, dès le départ, nous avons précisé aux gens du Conseil permanent de la jeunesse que nous ne comptions pas élaborer de perspectives. Que seront les valeurs des jeunes de demain et que devraient-elles être ? Nous ne croyons pas qu'il soit possible de répondre à une telle question.

N'étant pas délégués par des organismes ou sélectionnés selon des critères d'échantillonnage représentatifs, nous ne parlons pas au nom « des jeunes », mais bien au nom d'un groupe de jeunes qui n'ont plus 18 ans, n'en n'ont pas encore 35, et qui partagent une expérience avec leurs contemporains.

Certains de nos aînés ont eu trop tendance à parler pour l'ensemble de leur génération, sans s'encombrer des divergences d'opinion qui existaient forcément même à cette époque de grands mouvements de masse. Les spécialistes en marketing vous diront mieux que nous qu'on regroupe de plus en plus les individus selon leur style de vie et non leur âge.

Les soirées passées à réfléchir ensemble nous ont permis de confirmer ce que nous savions déjà de façon intuitive, à savoir que les valeurs — et les choix qu'elles entraînent — sont en grande partie attribuables à l'appartenance socio-économique. Sans nécessairement décrocher un diplôme, nous avons tous mis les pieds au cégep et à l'université, ce qui est le cas d'une minorité de Québécois.

Par choix et par intérêt, nous avons tous gravité, souvent en marge de notre travail et de nos études, dans des milieux intellectuellement stimulants (mouvements étudiant et associatif, relève artistique, etc.). Tous ces éléments ont contribué à forger ce que nous sommes et à favoriser l'émergence de valeurs propres à une catégorie d'individus bien distincte.

Nous avons une compréhension plus superficielle de certaines réalités auxquelles nous avons été sensibilisés, mais que nous n'avons pas vécues. Nous ne sommes ni parents, ni handicapés, ni immigrants récents, ni membres de la communauté anglophone, ni autochtones.

Chacune de nos rencontres a donné lieu à un bouillonnement d'idées alimenté par nos valeurs personnelles et nos réflexions. Nous nous sommes interrogés sur les tremplins que notre société propose et sur les pièges qu'elle recèle.

Bref, si nous sommes tout à fait conscients des limites de l'exercice réalisé au cours des derniers mois, nous sommes aussi fermement convaincus de l'intérêt des idées développées au cours des pages qui suivent. En nous mandant pour réfléchir sur la question des valeurs, le Conseil permanent de la jeunesse nous a offert une tribune. Nous saisissons cette occasion non pas pour dire « les gens de notre génération sont comme ça », mais pour signifier que tout ne fonctionne pas comme les membres du comité le souhaitent. Nous croyons que des solutions — dont nous serons partie prenante — doivent être sérieusement envisagées.

Qui sommes-nous ?

Nous avons 24, 26, 29 ans.

Nos aînés nous disent matérialistes et individualistes. Les plus cyniques utilisent, sans ménagement, les qualificatifs « amorphes » et « apolitiques ». Nous ne partageons pas ce point de vue.

Que nous soyons plus individualistes n'est pas, en soi, étonnant. Les sociologues s'accordent en effet à dire que nous vivons dans une société plus individualiste.

S'il est vrai qu'une génération cherche souvent à se définir en se démarquant de celle qui l'a précédée, il est aussi plausible qu'elle lui emprunte certains idéaux.

Nous sommes nés au cours des années 60, dans un climat d'effervescence qui a donné lieu au renouvellement des institutions, à une plus grande ouverture sur le monde et à un éclatement des valeurs traditionnelles au profit de la liberté de choix et de la diversité. Tous les espoirs étaient permis.

La société québécoise que nous connaissons est moins monolithique que celle de nos parents et grands-parents. Le spectre des valeurs qui s'offre à nous est plus large. La voie à suivre n'est plus unique ; nous avons des choix à faire.

Nous avons grandi dans une ère de prospérité économique où les largesses de l'État-providence étaient considérées comme dues. La consommation de masse a gagné du terrain. Nous avons grandi devant la télévision. La gratuité de services — parmi lesquels les soins de santé — était tenue pour acquise.

Les points marqués par les milieux syndicaux nous ont fait miroiter un statut professionnel qui passait par la permanence et les avantages sociaux. L'éducation supérieure, rendue plus accessible par les réformes de nos aînés, nous permettait d'envisager l'avenir avec optimisme.

La « normalité » que les gens de notre génération ont observée au cours de leur adolescence, et sur laquelle ils ont forgé leurs attentes, était caractérisée par des emplois stables et assez bien rémunérés qui s'accompagnaient d'un confort matériel et d'un statut social enviable.

Nous reproduisons ici des extraits du texte de madame Madeleine Gauthier, intégré au recueil *La société québécoise*

en tendances 1960 - 1990, publié par l'Institut québécois de recherche sur la culture. La chercheuse a su trouver des mots justes pour exprimer ce qui nous distingue de nos aînés.

Avoir vingt ans en 1959, c'était participer aux grands espoirs des années de prospérité d'après-guerre. (...) C'était, pour ceux qui avaient poursuivi des études jusqu'à la fin de l'École normale ou du premier cycle universitaire, avoir une gamme de choix sur le marché du travail. (...)

Avoir vingt ans en 1969, c'était se sentir partie prenante d'une société en changement dans ses structures et ses idéologies (...) C'était profiter de la mise en place de l'organisation de l'État-providence qui ouvrait la porte toute grande aux nouveaux diplômés. (...)

Avoir vingt ans en 1979 c'était, après avoir vécu une enfance sous le signe de rêves et de réalisations grandioses (exposition universelle de 1967, marche de l'homme sur la lune), d'une éducation sans contraintes (les enfants du docteur Spock) et d'une aspiration à la mobilité sociale, se retrouver au coeur d'une crise de la famille et d'une crise économique.

Avoir vingt ans en 1989 c'est, pour plusieurs, avoir vécu son enfance dans une famille de petite taille et avoir goûté à l'opulence d'une société de consommation (...) C'est, après avoir longtemps investi dans l'éducation, se retrouver dans un monde du travail qui a certes connu moins de chômage depuis quelques années, mais dont la qualité et la fragilité des emplois obligent à parler de précarité pour les décrire.

Certains nous ont qualifié de « génération perdue » ou de « génération silencieusement lucide ». La forte crise économique qui a secoué le Québec au début des années 80 a fortement modifié le marché de l'emploi au moment même où nous nous apprêtions à y faire notre entrée. Nous avons dû apprendre à jongler avec les critères d'admissibilité au régime des prêts et bourses, ceux de l'assurance-chômage et des programmes de création d'emploi qui nous ont souvent permis de toucher nos premiers chèques de salaire.

Au lieu de sombrer dans la déprime qui accompagne souvent les périodes d'inactivité professionnelle, nous avons appris le « chômage créatif » qui prend la forme de cours, de travail bénévole ou d'autres activités favorisant le développement de l'individu et sa contribution à la société.

Puisqu'un diplôme ne suffisait plus pour obtenir un emploi et que l'école ne comblait pas tous nos besoins de formation et de développement, nous sommes allés travailler, bénévolement la plupart du temps, au sein d'organisations qui ont constitué de merveilleux milieux de développement et d'apprentissage.

Comme elle est à la fois nécessaire et répandue, cette formation extra-scolaire — souvent plus pratique que celle acquise dans les salles de classe — devrait être davantage reconnue et valorisée. Dans le cadre de réformes qui iraient en ce sens, les jeunes, qui sont les principaux intéressés, devraient avoir leur mot à dire. Les changements apportés au système ne doivent pas être le fait de seuls spécialistes.

Dans la foulée de valorisation de l'entrepreneurship qui a secoué le Québec, plusieurs membres du comité ont mis sur pied des organismes et de petites compagnies dynamiques qui leur ont permis d'avoir un travail intéressant, valeur à laquelle ils accordent une grande importance. Conscients des limites du marché du travail actuel, ils ont préféré l'action à l'« attentisme ».

Les projets de création d'emploi, la pige, les contrats nous ont fait comprendre que le travail, dans la société ou nous vivons, n'était plus un droit mais bien un privilège.

Gagner sa vie dans le secteur d'activité de son choix, en utilisant les compétences acquises au cours des longues années de formation, nécessite une détermination et un acharnement certains. Dans bien des secteurs, les places sont comptées et seuls ceux qui réussissent à se hisser au sommet ont accès à ce privilège.

La somme d'énergie qu'il faut investir pour y parvenir nous oblige à faire des choix douloureux. Les amis, les amours, les parents sont parfois négligés au profit de longues et dures semaines de travail. Pareille stratégie ne risque-t-elle pas de nous mener à un certain isolement social et affectif ?

Nos aînés, qui nous perçoivent comme des matérialistes, oublient que nous avons grandi dans un confort matériel que peu de générations avaient connu avant nous. Ils oublient aussi, qu'une fois les pancartes et les manifestes remisés au placard, plusieurs d'entre eux ont pu gravir les échelons sociaux et professionnels.

Aujourd'hui, compétents, installés, jouissant d'une sécurité d'emploi dont nous ne pouvons même plus rêver, ils ont

un niveau de vie qu'aucune génération ne pourra plus jamais se payer... mais dont nous devons collectivement payer la note. La crise économique qui a salué notre arrivée sur le marché du travail nous a injecté une bonne dose de réalisme.

On nous dit moins militants que ceux de la génération de la révolution tranquille. Notre militantisme a moins d'éclat que celui de la génération précédente parce que notre poids démographique est moindre. Il n'est pas inexistant pour autant. Les grands projets de société ne sont pas morts ; ils sont simplement devenus plus complexes, se sont « raffinés ».

Nous ne dénigrions pas ce mode d'engagement social, tout en étant fermement convaincus que le changement collectif est la somme des changements individuels. Notre militantisme est plus « éclaté » et plus « terre-à-terre » que celui de la génération précédente. Les grands mouvements de masse sont plus rares, mais les groupes de jeunes n'ont jamais été aussi nombreux. Nous nous engageons dans des structures plus petites, que nous contrôlons mieux, et pour des causes qui nous touchent davantage. Les retombées concrètes de ce travail — à court et long termes — nous importent au plus haut point.

Il faut bien le dire, le militantisme tel qu'il se pratiquait dans les années 70 n'est plus à la mode. Beaucoup de militants de 40, 50 ou 60 ans ont aujourd'hui accroché leurs patins et oublié pourquoi ils s'engageaient. L'injustice contre laquelle ils se battaient n'est pas nécessairement corrigée pour autant. Ils affichent devant le militantisme des jeunes d'aujourd'hui une attitude nostalgique et blasée.

Les jeunes participent probablement moins à la vie politique et syndicale que leurs aînés. Les limites de ces institutions sont responsables de ce désintéressement. En politique, par exemple, tant au palier fédéral que provincial, le système bipartiste déguisé qu'on nous propose ne favorise pas l'expression d'une diversité d'opinions. Ainsi, celui qui croit fermement à l'importance d'une politique de respect de l'environnement se voit obligé de voter, une fois tous les quatre ans, pour un candidat vert en sachant pertinemment qu'il s'agit-là d'un geste purement symbolique.

Ce détournement des institutions ne signifie pas que nous soyons incapables de nous emballer pour une cause. Il implique simplement que nous voulons avoir prise sur la situation.

Que voulons-nous ?

Un projet de société

Contrairement à nos aînés, nous n'avons pas eu à nous battre pour se faire servir en français chez Eaton ou à parler couramment l'anglais pour obtenir « un poste de veilleur de nuit », histoire de payer nos études. Les souvenirs que nous conservons de la Crise d'octobre tiennent surtout aux différentes rétrospectives qui ont marqué son 20^e anniversaire. Nous sommes bien jeunes pour nous rappeler le « Coup de la Brinks ».

L'idée d'indépendance a cependant toujours fait partie du paysage politique. Notre adolescence a vu l'arrivée au pouvoir du Parti québécois. Nous n'avons pas tous droit de vote lorsque le camp du « non » a triomphé au référendum de 1980. Comme beaucoup d'indépendantistes, ceux d'entre nous qui étaient « politiquement actifs » à l'époque ont vécu une période de désillusion. Certains ont canalisé leurs ardeurs autonomistes en faisant la promotion du Québec dans un secteur d'activité particulier (culture, tourisme, etc.).

Le vent d'indépendance qui souffle à nouveau sur le Québec nous enthousiasme. Nous ne croyons pas aux négociations constitutionnelles, véritable dialogue de sourds où les demandes du Québec doivent constamment être réévaluées à la baisse. Mieux encore, nous ne sommes pas intéressés à réintégrer les rangs de la confédération canadienne.

Les doubles juridictions coûtent cher. Nous déplorons qu'une partie de nos impôts soit utilisée pour entretenir des institutions — le Sénat, les Forces armées canadiennes, le gouverneur général et son lieutenant québécois, pour ne nommer que celles-là — auxquelles nous n'adhérons pas.

À l'heure où même les économistes affirment que la péréquation n'est plus rentable pour le Québec, nous pensons qu'il est grandement temps de commencer à bâtir un État sur lequel nous aurons plus de prise. Nous sommes pleinement conscients que ce changement de statut nécessitera des ajustements importants et possiblement une baisse temporaire du niveau de vie collectif. Nous sommes prêts à en payer le prix et à assumer les responsabilités inhérentes à ce choix.

Pour faire face au vieillissement de notre population, pour affronter ce « Québec à deux vitesses » où l'écart entre riches et pauvres s'accroît, pour inciter ces Néo-Québécois d'origines diverses à s'intégrer harmonieusement à la société, nous devons avoir en mains tous les leviers nécessaires. Ces nouveaux arrivants — que la pauvreté du vocabulaire nous oblige à qualifier ainsi —, tout en favorisant notre ouverture sur le monde, doivent être membres à part entière de la communauté québécoise avec tous les droits et les devoirs que cela entraîne.

Tout en étant pleinement conscients de ne pouvoir refaire l'histoire, nous voulons faire plus de place aux Amérindiens, premiers habitants de ce pays.

Nous n'avons rien à faire d'un pays neuf, s'il ne doit que perpétuer le statu quo. À l'instar du dramaturge québécois René-Daniel Dubois, nous pensons que le fameux *What does Quebec want ?* est toujours d'actualité. Car si l'idée de l'indépendance rallie de plus en plus de Québécois, les projets de société, eux, brillent par leur absence. L'autonomie politique, tout comme le développement économique, ne doivent pas être perçus comme une fin en soi, mais bien comme des outils.

Une société distincte qui assume sa différence

La spécificité culturelle est l'élément moteur du désir d'indépendance politique. Parce que notre langue, nos origines, nos façons de voir diffèrent de celles des anglo-canadiens, nous avons du mal à nous reconnaître dans ce pays.

Paradoxalement, si l'on exclut l'adoption de lois visant à protéger le français, bien peu d'efforts ont été faits pour préserver l'expression de cette spécificité culturelle. Ces lois, qui ont perdu de leur mordant, nous apparaissent d'ailleurs insuffisantes pour protéger notre culture.

Le revenu annuel moyen des artistes québécois se situe toujours entre 8000 \$ et 13 000 \$. La promesse électorale faite en 1985 par les libéraux de consacrer un pour cent du budget à la culture est encore sur la glace. De plus, nous n'approuvons pas les choix politiques qui guident la distribution — entre les différents intervenants — des sommes trop faibles consacrées à la culture.

Comme le constatent les auteurs de *Étude sur le financement des arts et de la culture au Québec*¹, « trop faiblement supporté par les pouvoirs publics locaux, le secteur des arts et de la culture du Québec s'appuie sur un Ministère dont la marge de manœuvre est grévée à plus de 40 % par les grandes institutions. » En 1989-1990, par exemple, la Place des Arts et le Grand Théâtre de Québec ont reçu plus des deux tiers des sommes consacrées à la diffusion en salles, soit environ 7,3 millions \$. Le réseau des 90 salles de province obtenait pour sa part 2,3 millions \$.

Nous déplorons le fait que le débat du sous-financement des arts soit souvent ramené à des raisonnements de type « ta pièce de théâtre » contre « ma salle d'urgence ». Comme si les sommes allouées à la culture étaient nécessairement prélevées à même les services destinés aux plus mal pris. Ne pourrait-on examiner les choses sous l'angle « ta compagnie de danse » contre « les frais de voyage du ministre untel » ?

Nos institutions d'enseignement forment un nombre grandissant de jeunes créateurs. Malgré un manque endémique de moyens, les productions foisonnent. Nous croyons que la mise sur pied de structures de type « incubateur d'entreprises culturelles » accroîtrait les chances de survie de ces petites compagnies tout en améliorant les conditions d'exercice des artistes.

Outre le fait qu'elle constitue un moyen d'expression pour le créateur, la production artistique véhicule des idées et des images, suscite la réflexion, traduit la beauté ou, au contraire, l'horreur d'une situation.

Que l'artiste choisisse, comme Guy Nadon, d'aider le public à s'évader de la réalité quotidienne ou, comme René Richard Cyr, de lui rappeler que ça va mal, il est un acteur essentiel à l'évolution de la collectivité. Une société sans culture est une société sans âme. Un peuple qui se détourne de la création est en voie d'extinction.

Des enfants... dans certaines conditions

Depuis quelques décennies, les femmes — souvent soutenues par leurs compagnons — se sont battues pour n'avoir que les enfants qu'elles voulaient quand elles le voulaient. En peu de temps, le très catholique Québec, où

foisonnaient les familles de 10 enfants, est devenue la province canadienne offrant les meilleurs services d'avortement gratuits.

Ce que nous considérons acquis, grâce aux luttes menées par nos aînés, nous est soudainement apparu dans toute sa fragilité. Des militants « Pro-vie » se sont fait élire au conseil d'administration de CLSC. D'autres ont profité de la polarisation du débat autour de la cause Daigle-Tremblay pour faire valoir leur point.

L'idée même d'obliger une femme à mener à terme un embryon qu'elle ne désire pas nous apparaît inacceptable. Aucune conviction morale, si profonde soit-elle, ne justifiera jamais qu'on aille huer une femme à la porte d'une clinique d'avortement.

Nous croyons que les temps libres des militants pro-vie pourraient être utilisés de façon beaucoup plus judicieuse. Au lieu d'exhiber des fœtus qui baignent dans des bocaux de formol, ces gens devraient militer pour la mise en place et la survie de garderies en milieu de travail ou de halte-garderies.

Nombre de jeunes parents, écrasés par le poids de la double tâche et l'incertitude financière, donneraient mer et monde pour pouvoir se reposer et s'aérer l'esprit. Plutôt que de s'acharner à vouloir faire naître des enfants non désirés, pourquoi ne pas veiller au bien-être de ceux qui sont là, en aidant — physiquement ou financièrement — les parents ou encore en militant pour l'adoption de politiques qui favorisent les familles (mesures fiscales, amélioration des services de garde, hausse des allocations familiales, etc.) ?

Nous voyons là un malheureux gaspillage de ressources (humaines et financières) qui s'ajoute au temps perdu par les parlementaires à débattre et « redébattre » d'une loi qui ouvrirait la porte à d'autres poursuites longues et coûteuses. Pendant ce temps, les parents sont fatigués et les services sociaux manquent de ressources pour aider ceux qui ne suffisent plus à la tâche.

Les jeunes qui décident, envers et contre tout, de mettre un enfant au monde rencontrent des obstacles multiples. Nous sommes passés d'une société où la reproduction était un devoir, à une autre, plus « moderne » où l'enfant est perçu comme un encombrement. Les enfants sont devenus si rares dans certains milieux qu'ils dérangent. Cette réflexion nous trouble.

¹ Samson Bélair/Deloitte & Touche. *Étude sur le financement des arts et la culture au Québec*, novembre 1990, p. 117.

Nous avons l'impression qu'on nous tient un double discours. D'une part, une politique qui se veut nataliste salue l'arrivée d'un troisième enfant par un « bonus financier ». D'autre part, nous constatons que les jeunes parents, non seulement reçoivent peu d'aide, mais, plus encore, sont pénalisés à bien des égards.

Le fait de vouloir amener les jeunes à faire des enfants pour « préserver la balance démographique » trahit une certaine étroitesse d'esprit. Le véritable problème démographique se pose à l'échelle planétaire. Il se traduit, comme on le sait, non pas par un « manque » d'enfants, mais par une croissance effrénée de la population dans des pays où on a du mal à nourrir tout le monde.

Nous tenons cependant à préciser que le problème démographique mondial ne doit pas empêcher ceux qui le désirent d'avoir un ou des enfants. Autant est-il légitime de ne pas désirer d'enfants, autant est-il permis d'en vouloir et d'aspirer à pouvoir les élever dans des bonnes conditions.

Notre société est passée trop rapidement d'un extrême à l'autre. Pour parvenir à une véritable liberté de choix, nous croyons que les parents et les éducateurs doivent redoubler d'énergie pour amener les jeunes — garçons et filles — à assumer leur fertilité ; que les services d'avortement doivent être maintenus et même améliorés ; que l'État doit soutenir adéquatement ceux qui choisissent d'avoir des enfants et, finalement, que les différentes composantes de la société (entreprises, familles, communautés, etc.) doivent réfléchir sérieusement à la place qu'elles accordent ou, au contraire, n'accordent plus aux enfants et à leurs parents.

Une planète viable

Plusieurs sondages récents indiquent que la protection de l'environnement est une valeur chère à la jeune génération. Si l'on en croit ces analyses, le mouvement serait en effet plus marqué chez les jeunes que dans l'ensemble de la population, puisqu'ils la classent au 1^{er}, 2^e ou 3^e rang lorsqu'on les questionne sur les problèmes graves qui touchent notre société.

Sans endosser unanimement cet ordre de priorités, les membres de notre comité sont conscients, comme beaucoup de leurs contemporains, de la gravité de la situation.

Les jeunes sont plus informés, conscients et lucides devant les différents choix qui s'offrent à eux. Les mythes des ressources inépuisables, de la technologie qui règle tous les problèmes et de la « dilution » de la pollution dans un

vaste environnement s'écroulent à l'analyse. Les mégaphénomènes (effet de serre, pluies acides, amincissement de la couche d'ozone, etc.) causés par notre mode de production, notre gaspillage et notre surconsommation des ressources énergétiques auront, de notre vivant, un impact significatif.

Les 10 milliards d'êtres humains que comptera la planète en 2010 ne pourront aspirer au mode de vie occidental actuel. La biosphère ne pourrait résister à un tel stress. Les nouvelles valeurs environnementales s'assortissent de valeurs sous-jacentes de justice et d'équité entre les peuples qui supposent un meilleur partage des ressources et une meilleure gestion de la production.

Afin que ces autres peuples et que ceux qui nous suivent puissent eux aussi bénéficier d'un niveau de vie adéquat, nous devons cesser de gruger le capital planétaire et nous contenter d'utiliser rationnellement les ressources.

Le concept du développement durable, qui suppose qu'on puisse satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre ceux des générations futures et des autres peuples, doit être mis à l'ordre du jour. Car c'est là que le bât blesse.

Nous sommes prêts à faire notre part, tout en demeurant convaincus que l'ampleur de la tâche nécessite l'intervention des pouvoirs publics. L'amélioration des services de transport en commun et le recyclage des déchets domestiques, pour ne mentionner que ces deux mesures, ne peuvent se passer du soutien de l'État.

Au plan théorique, tous affirment vouloir participer à la réalisation du développement durable. Or, dans la pratique, dès que l'on quitte les orientations générales pour adopter des politiques qui se traduiront par des actions concrètes, la belle unanimité sociale retrouvée fond à la lumière du corporatisme et des conflits d'intérêt.

Les valeurs environnementales de justice et de partage entre les peuples et les générations s'opposent donc, en pratique, aux valeurs dominantes de bonheur mesuré à l'avoir, de réussite par la consommation.

Nous sommes prêts à partager les ressources planétaires et à accepter une diminution et une réorientation de notre consommation qui mette fin au gaspillage. Nous croyons que nous devons, en tant que société dite « développée », nous contenter d'utiliser les intérêts, plutôt que de s'approprier le capital planétaire.

Tout le monde ne peut avoir sa BMW stationnée devant son cottage personnel. Individuellement, nous devons réviser à la baisse nos aspirations matérielles et financières.

Une gestion plus sensée des ressources et des fonds publics

Nous vivons dans une société qui préfère le curatif au préventif. Lorsque les pressions des groupes d'intérêts se font trop fortes, on applique un pansement sur le « bobo » sans s'interroger sur la cause du mal et sur l'efficacité d'une telle intervention.

Nous ne sommes pas dupes de cette façon de procéder. Nous savons que si elle semble, à court terme, plus économique, elle est, à plus long terme, très coûteuse. La politique de l'autruche est un luxe que nous n'avons plus les moyens de nous payer. Le déficit budgétaire de l'État augmente et les problèmes sociaux s'aggravent, comme autant des plaies infectées.

Dans 15, 20 ans, le nombre de « payeurs de taxes » diminuera considérablement. Pour éviter que cette population active ne croule sous le poids de l'impôt, il est important d'envisager dès maintenant les solutions qui permettront à la société d'aider les plus mal pris sans étrangler le petit contribuable.

Il faudra, malgré l'impopularité de l'idée, réexaminer le concept d'universalité à la lumière de nos moyens réels et des changements profonds qui ont marqué la société québécoise. Comme le faisait valoir le sociologue Simon Langlois (Université Laval et Institut québécois de recherche sur la culture), les mesures sociales ont été mises en place à une époque où la population était beaucoup plus homogène.

Pour que ces mesures soient davantage adaptées aux besoins contemporains — et contribuent à remplir le fossé qui se creuse entre les « deux Québec » — il serait impératif de les diriger vers « les plus poqués ». Nous ne sommes pas prêts à supporter des changements aussi draconiens que la privatisation des soins de santé.

Cependant, nous pensons que les allocations familiales pourraient être redistribuées de façon à favoriser les parents plus démunis. Les allocations fédérale et provinciale totalisent environ 40 \$ pour un premier enfant. Ce montant, qui est presque symbolique pour une famille dont les

revenus sont confortables, peut au contraire se traduire par une épicerie supplémentaire s'il est versé à des parents dans le besoin.

L'argent ne pousse pas dans les arbres. Des fonds ne tomberont pas, comme par magie, dans les coffres de l'État parce que la population vieillissante a besoin de plus de soins de santé ou parce que l'état de l'environnement nécessite une intervention coûteuse. L'établissement de nouvelles priorités passera par un déplacement des dépenses. Une telle démarche politique et administrative doit s'appuyer sur un projet de société clair, porté par la population qui en assumera les conséquences.

Une recherche de l'excellence qui laisse place à la différence

Nos débuts professionnels se sont faits en plein contexte de « chasse à l'excellence ». Le vaste mouvement de mondialisation des marchés et, à plus petite échelle, l'augmentation du taux de chômage créent un climat favorable à l'émergence d'une telle valeur. Collectivement et individuellement, nous devons vivre avec ces réalités.

L'excellence est attrayante et nous ne sommes pas indifférents à son charme. Au fond de nous, quelque chose nous pousse à vouloir être bons dans ce que nous entreprenons. D'une part, parce que cela est valorisant et satisfaisant. D'autre part, parce que dans une société très compétitive, c'est souvent la seule façon de demeurer en lice (d'avoir un emploi ou des contrats dans le secteur choisi, d'obtenir des subventions pour que nos projets voient le jour, etc.).

Cependant, le prix de l'excellence nous fait grincer des dents. Nous sommes conscients des sacrifices qu'elle impose (moins de temps pour les loisirs et la vie privée) et des risques que nous courons. Mettre tous ses oeufs dans le même panier est une stratégie risquée. Car non seulement faut-il bien faire, mais en plus, il faut constamment *mieux faire*.

La recherche de l'excellence ne doit pas être la seule voie valorisée. Tant que les objectifs sont atteints, elle demeure une source de motivation. Mais elle peut aisément devenir, lorsque le succès se fait attendre, un élément de frustration ou de découragement. Notre société fait peu de cas des deuxième, troisième, quatrième et suivants. L'épuisement, le stress, l'isolement, l'abandon (scolaire ou autre) et, ultimement, le suicide sont autant de pièges qui guettent les croisés de la performance à tout prix.

Le désir de se dépasser constamment est un sentiment très louable, dans la mesure où il ne devient pas une obsession collective. Tous ne sont pas nés avec le même potentiel et n'ont pas nécessairement eu les conditions idéales pour développer ce potentiel au maximum. La barre ne peut être placée à la même hauteur pour tous.

Notre société doit laisser une place à ceux qui refusent le pari de l'excellence. La pauvreté matérielle, l'échec professionnel ou le demi-succès scolaire doivent pouvoir se vivre dans la dignité.

Encore une fois, nous sommes passés rapidement d'un extrême à l'autre. Hier, les pauvres se voyaient promettre le royaume des cieux à la fin de leurs jours. Le « destin » et la « volonté de Dieu » avaient beaucoup à faire dans la réussite sociale et financière des gens.

Le discours entourant la prise en charge et la responsabilisation des individus a mené à d'autres excès. Aujourd'hui, celui qui est malade n'a pas fait ce qu'il fallait pour rester en santé, celui qui est gros n'a pas suffisamment de volonté pour maigrir et celui qui n'a pas « réussi » n'a pas su s'y prendre ou a simplement manqué de persévérance.

Conclusion

Avoir voix au chapitre

Notre société doit laisser les différences s'exprimer. Sur le plan politique, une telle volonté se traduira par la mise sur pied d'un système de représentation proportionnelle qui permettra à notre parlement de refléter plus fidèlement la diversité d'opinions des électeurs. S'ils s'estiment mieux représentés par les élus, s'ils ont l'impression que leur vote peut modifier la composition des instances démocratiques, les jeunes attacheront plus de prix à la chose politique et y participeront plus activement.

Dans un autre ordre d'idées, nous constatons que ceux qui désirent mettre la main à la pâte sont souvent cantonnés, contre leur gré, dans les seuls organismes jeunesse ou dans les sections jeunesse des regroupements et partis. Outre le Conseil permanent de la jeunesse, les autres instances consultatives chargées de conseiller le gouvernement comptent peu de membres de moins de 30 ans. Pourtant, les jeunes — qui ne seront pas éternellement des jeunes — sont aussi des femmes, des handicapés, des

membres des communautés ethniques, des utilisateurs de services de santé, des membres d'une famille.

Nous avons des aspirations, des idées et des compétences qui ne demandent qu'à servir. Notre société n'a plus les moyens d'accepter que des gens qualifiés — formés à ses frais — laissent dormir leur potentiel faute d'un espace suffisant pour l'utiliser.

La délégation est une valeur à la mode. Mais qu'advient-il de la délégation du pouvoir et des responsabilités aux jeunes ? Laissez-nous « de la glace », de la place pour faire nos preuves. Sans quoi vous vous exposez à ce que nous transformions cette recherche de pouvoir et de responsabilités, ce désir d'action, en une épreuve de force ou, pis encore, à ce qu'une génération entière démissionne et ne soit plus là pour répondre à l'appel lorsque, l'âge aidant, vous souhaiterez voir votre charge allégée.

Nous avons exprimé clairement notre volonté de participer activement à l'essor du Québec. Ce pays neuf, tout en rapatriant les pouvoirs nécessaires à son autonomie politique, se sera doté d'un projet de société, moteur de sa volonté d'indépendance.

Tout en privilégiant la recherche d'une certaine excellence, il adoptera une gestion sensée des ressources — naturelles, financières et humaines — garante d'un développement durable. Il redonnera aux enfants la place qui leur revient et cherchera à préserver sa spécificité culturelle en soutenant le travail de ses artistes.

Pour l'édification d'une telle société, nous sommes prêts à relever nos manches et à mettre les bouchées doubles, malgré notre emploi du temps déjà chargé. Si l'offre vous intéresse, contactez-nous sans délai.